

# Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Conseil d'Agglomération  
du lundi 15 novembre 2021

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>4</b>
1.1. Un rebond de l'économie après une année 2020 de décroissance .....	4
1.2. Le contexte financier des collectivités locales .....	6
1.3. Le contexte local .....	8
<b>2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 (PRINCIPALES DISPOSITIONS)</b> .....	<b>11</b>
2.1. Dotations de l'Etat .....	11
2.2. Réforme des indicateurs de péréquation .....	12
2.3. Suppression de la TH sur les résidences principales (THRP) : acte 2 .....	12
<b>3. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>12</b>
3.1. Les recettes de fonctionnement.....	13
3.2. Des dépenses de fonctionnement contenues.....	19
3.3. Les orientations en matière d'investissement.....	21
3.4. Les grands équilibres.....	26
<b>4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE</b> .....	<b>28</b>
<b>5. LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>29</b>
5.1. Budget Assainissement.....	29
5.2. Budget Eau potable.....	30
5.3. Budget Transports et mobilités .....	32
5.4. Budget Zones d'activités économiques (ZAE).....	34
5.5. Budget Energies renouvelables (panneaux photovoltaïques) .....	35
<b>6. LA GESTION DE LA DETTE</b> .....	<b>35</b>
6.1. L'évolution de la dette .....	35
6.2. Les caractéristiques de la dette .....	37
6.3. Les engagements de la CAN.....	38
<b>7. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>40</b>
7.1. La structure et l'évolution des effectifs .....	40
7.2. Régime indemnitaire.....	41
7.3. Durée effective du temps de travail.....	41
7.4. L'évolution de la masse salariale.....	41

## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les effets de la crise sanitaire et économique ont eu des conséquences importantes sur les budgets 2020 et 2021 de la CAN et des communes : ralentissement de la dynamique fiscale économique, pertes de recettes issues de l'exploitation des services publics locaux ou encore augmentation des charges d'exploitation liée au protocole sanitaire.

Financièrement, la perte de recettes est estimée entre 6 et 8 millions d'euros de recettes pour l'Agglo entre 2020 et 2022 par rapport à une projection d'avant crise.

Pour le budget 2022, des incertitudes demeurent sur l'évolution des recettes fiscales économiques et de la fraction de TVA (1<sup>er</sup> ressource fiscale de la CAN en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

Toutefois, la CAN participe à la relance en poursuivant son programme d'investissement sur le territoire, son soutien des projets communaux et son accompagnement des entreprises.

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 présente en 2021 un déficit budgétaire de -8,4% du PIB et un endettement public de 116% du PIB. A la veille d'échéances nationales, le PLF 2022 apporte peu de nouvelles mesures pour les collectivités locales.

Certains sujets pourraient resurgir affectant les finances locales : la réforme de l'IFER sur les stations mobiles, les débats persistants sur les impôts de production et la question de la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics.

Si le dispositif d'encadrement des dépenses locales (contrat de Cahors) n'est pour l'instant pas reconduit, des discussions nationales pourraient intervenir autant sur le périmètre des collectivités concernées (avec une intégration potentielle de notre EPCI) que sur la forme du dispositif avec l'ajout d'autres critères financiers, notamment liés à la maîtrise de l'endettement.

Dans ce contexte mêlé d'incertitudes sur l'évolution de la conjoncture économique nationale, le budget 2022 devra s'inscrire dans une trajectoire vertueuse d'optimisation de notre autofinancement, levier indispensable à l'investissement.

Au-delà, c'est notre méthode d'élaboration et de suivi du budget communautaire qui devra être révisée afin d'atteindre cet objectif. Après plusieurs années durant lesquelles notre territoire communautaire s'est étendu, nos compétences se sont étoffées et nos actions ont permis d'accroître l'attractivité de l'agglomération. Parallèlement, les marges de manœuvre se sont restreintes sous l'effet conjugué de l'approfondissement de nos compétences et de la dynamique de nos recettes corrélée à la conjoncture économique et aux choix nationaux en matière de finances publiques. Notre collectivité aborde donc une nouvelle période marquée par notre volonté de rechercher les voies et moyens d'optimiser l'organisation du service public communautaire pour continuer à porter des politiques fortes pour le territoire et ses habitants.

Ainsi, les principes d'action budgétaires devront s'adapter à nos orientations politiques :

- **Maîtriser nos dépenses de fonctionnement** en affirmant des principes forts de gestion permettant une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée et d'un travail à mener sur le périmètre de nos politiques publiques. Assurer la pérennité de nos finances passe par une analyse par politique des écarts entre les évolutions de nos charges et de nos produits sur les derniers exercices. Les leviers de transformation de l'action publique (simplification de nos procédures internes et de relations aux usagers, mutualisation de moyens, digitalisation de nos pratiques, etc) devront également être activés dans cette optique de maîtrise.
- **Préserver nos capacités d'investissements** pour le territoire au travers d'une programmation pluriannuelle soutenable et articulée autour d'enjeux prioritaires pour nos communes : la sortie de crise et la relance de l'économie via le soutien aux entreprises, la solidarité intercommunale au travers d'une nouvelle génération de PACT ou encore le portage de projets structurants en matière d'aménagement du territoire. Dans nos priorités 2022, la transition écologique et énergétique constituera une priorité transversale autant dans le choix de nos investissements que dans leur mise en œuvre.
- **Maintenir les taux de fiscalité** pour préserver les ménages et le développement de l'économie locale et **poursuivre notre action volontariste de recherches de financements** auprès de nos partenaires publics et privés sur nos différents champs de politiques publiques

Pour atteindre ces objectifs, les élus se sont engagés avec les services communautaires dans un travail de fond visant à renouveler les méthodes et outils nécessaires pour piloter et maîtriser les différentes dépenses de la collectivité (revues d'exécution budgétaire permettant d'anticiper les trajectoires financières en cours d'exercice, renforcement des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, consolidation du suivi de nos investissements et de nos besoins d'entretien et de renouvellement du patrimoine communautaire, amélioration de notre politique de recherche de financements extérieurs, etc).

## 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

### 1.1. Un rebond de l'économie après une année 2020 de décroissance

#### 1.1.1. Une reprise forte de l'économie mondiale conditionnée à l'évolution de la crise sanitaire

La montée en charge de la couverture vaccinale dans les économies avancées a permis la levée progressive des restrictions et des déplacements et par conséquent favorisé le retour à des conditions d'activités d'avant crise.

**Selon les dernières prévisions, le PIB de la zone euro devrait croître de +4,4% en 2022, après une année de rebond de +4,9% en 2021 (Rappel : contraction de -6,5% en 2020).**

Le rebond de l'économie mondiale s'accompagne de tensions sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières et sur les coûts de l'énergie freinant la reprise de la production.

**Ce contexte a pour conséquence de rehausser le niveau d'inflation (+5,3% aux Etats-Unis en août 2021, +3% dans la zone euro).** Ces pressions inflationnistes devraient toutefois s'estomper progressivement avec la levée des restrictions sanitaires et le rééquilibrage de la demande des biens vers les investissements des entreprises et la consommation des ménages.

### **1.1.2. France : rebond de la croissance économique et hausse de l'inflation**

**Après une période de récession inédite en 2020 (-8% du PIB), le Gouvernement prévoit un rebond de la croissance économique de +6% en 2021 et de +4% en 2022. Ce scénario économique repose sur une hypothèse d'amélioration progressive des conditions sanitaires.**

Le taux d'inflation repart à la hausse dès 2021 (+1,5%) liée principalement à la forte demande mondiale par rapport à l'offre. **Le taux d'inflation devrait se stabiliser pour 2022 (+1,5%) par rapport à 2021** selon les anticipations économiques.

Sur le front de l'emploi, avec la reprise d'activités, le Gouvernement prévoit un retour au niveau d'avant crise fin 2021 (taux de chômage inférieur à 8% de la population active). Concernant les salaires, après un recul en 2020 de -4,9 %, le salaire moyen<sup>1</sup> observé rebondirait nettement en 2021 et 2022 (+4,8 % puis +5,2%).

La crise sanitaire et économique a fortement affecté les finances publiques sous l'effet de la dégradation de l'économie et des mesures de soutien d'ampleur (subventions, baisses d'impôts).

Le ratio de dette publique au sens de Maastricht a augmenté de 17,5 points de PIB entre 2020 et 2019 et devrait se stabiliser en 2021 (115,6% du PIB) et légèrement diminuer en 2022 (114%).

Sous l'effet de la croissance économique, le déficit public est prévu à la baisse en 2022 (-4,8% du PIB) après les niveaux inédits de 2021 (-8,4%) et de 2020 (-9,1%).

Ce contexte des finances publiques est à prendre en compte dans les orientations budgétaires de la communauté car il marque des incertitudes pour l'avenir sur plusieurs aspects :

- Incertitudes sur les suites de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les recettes fiscales et tarifaires.
- Des incertitudes sur la soutenabilité de l'investissement local (taux d'emprunt, hausse des matières premières et de l'énergie).
- Des incertitudes concernant les dotations de l'Etat et une possible accentuation de la contribution des collectivités locales à l'assainissement des finances publiques.

⇒ **Extrait du projet de loi de finances 2022 proposé au vote du Parlement :**

---

<sup>1</sup> Masse salariale du secteur marchand non agricole (PLF 2022)

Principaux agrégats économiques	2019	2020	2021	2022
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 438	2 303	2 452	2 588
<b>Taux de croissance France (en % PIB)</b>	<b>+1,8%</b>	<b>-8,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>+4,0%</b>
Taux de croissance Zone Euro (en % PIB)	+1,3%	-6,5%	+4,9%	+4,4%
Taux de croissance Etats Unis (en % PIB)	+2,3%	-3,4%	+6,2%	+4,4%
<b>Taux d'inflation France (hors tabac)</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+1,5%</b>
Taux d'inflation Zone Euro	+1,2%	+0,3%	+1,9%	+1,5%
Prix du baril de pétrole en \$ (moyenne annuelle)	64 \$	42 \$	68 \$	69 \$
<b>Déficit des ad<sup>o</sup> publiques (% PIB)</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-8,4%</b>	<b>-4,8%</b>
<i>dont Etat et Ad<sup>o</sup> centrale</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-6,8%</i>	<i>-6,8%</i>	<i>-4,7%</i>
<b><i>dont collectivités locales</i></b>	<b><i>+0,0%</i></b>	<b><i>-0,2%</i></b>	<b><i>-0,2%</i></b>	<b><i>-0,1%</i></b>
<i>dont sécurité sociale</i>	<i>+0,6%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>-1,4%</i>	<i>+0,0%</i>
<b>Dettes publiques (% PIB)</b>	<b>97,50%</b>	<b>115,00%</b>	<b>115,60%</b>	<b>114,00%</b>
Taux de prélèvements obligatoires (% PIB)	43,80%	44,50%	43,70%	43,50%
Part des dépenses publiques (% PIB)	53,80%	60,80%	59,90%	55,60%

## 1.2. Le contexte financier des collectivités locales

Globalement, la bonne santé financière préalable des collectivités locales leur a permis de résister à la crise sanitaire et économique en 2020 et en 2021. Toutefois, le choc financier aura dégradé leurs autofinancements dans un contexte d'érosion de leurs marges de manœuvre avec la suppression de la taxe d'habitation et la diminution de 50% des bases fiscales des locaux industriels.

### 1.2.1. Année 2020 : un recul de l'autofinancement et de l'investissement<sup>1</sup>

Pour le bloc communal, **le choc de la crise économique a rompu la croissance continue de l'autofinancement brut depuis 2014 avec une réduction de -5,5% en 2020** (+4,5% moyenne annuelle 2014-2019).

**Les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont diminué de -0,3%** par rapport à 2019 sous l'effet des fermetures d'équipements malgré l'ajout de nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire (gel, masques, renforts pour pallier l'absentéisme COVID dans les services publics, etc). Ainsi, les achats et les dépenses d'entretien ont diminué de -4,2% en 2020 alors que les dépenses de personnel ont légèrement progressé de +0,9%.

**Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont chuté de -1,3% par rapport à 2019.**

En 2020, la fiscalité économique a peu subi les conséquences de la crise économique. En raison de ses règles de versement par acompte provisionnel, la CVAE a progressé de +3,2%. Les taxes foncières et d'habitation ont augmenté de +2,1% du fait de la progression des bases, les taux ayant en moyenne diminué. En revanche, le contexte sanitaire a plus particulièrement touché les autres taxes comme les droits de mutation (-3,3%), la taxe de séjour (-30%), le versement mobilité (-5,2%). S'agissant des recettes de service et du domaine, elles ont chuté de -11,4%.

**Les dépenses d'investissement du bloc communal ont diminué de manière significative (-14,8%) en 2020** bien au-delà de la baisse observée en 2014 lors du précédent cycle électoral (-11,5%). Le décalage de

<sup>1</sup> Rapport des finances publiques locales 2021, fascicule 1 Cour des comptes - juin 2021.

l'installation des exécutifs et l'interruption de secteurs d'activités durant les différents confinements ont accentué cette tendance régulièrement observée lors d'un renouvellement électoral.

**En conséquence, malgré une diminution du volume des remboursements d'emprunt (-1,4%), l'autofinancement net décroît nettement (-8,9%),** après une progression moyenne annuelle de +6,5 % entre 2014 et 2020. La durée de désendettement du bloc communal augmente légèrement pour atteindre 5,4 années.

### **1.2.2. L'année 2021 : Hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement<sup>1</sup>**

**Selon la DGCL, l'autofinancement brut du bloc communal devrait décroître de nouveau en 2021 (- 3,5%)** sous l'effet ciseau d'une croissance plus forte des dépenses de fonctionnement (+1,9%) par rapport aux recettes (+1%).

**Tous les postes de dépenses de fonctionnement sont prévus à la hausse** sous l'effet d'une reprise des activités et d'un retour à la « normale ». Le poste « Achats et services » progresserait de +2,5%, les dépenses de personnel (+1,9%), les dépenses d'intervention (+2,4%). Seules les charges financières poursuivent leur dégressivité (-6,5%).

Quant aux recettes de fonctionnement, **les recettes fiscales comme les dotations seraient en progression de +1,2%**. Une perte de CVAE est attendue (-2%) par rapport à 2020 compensée par une progression des bases fiscales liée principalement à l'augmentation du taux d'inflation. Les recettes tarifaires repartiraient à la hausse (+0,8%) après une année 2020 particulièrement touchée par la durée des confinements.

Après une année 2020 morose, **une hausse des investissements du bloc communal est attendue pour 2021 (+8%) financée par un recours à l'emprunt également en augmentation de +14%**.

**Les remboursements d'emprunt en hausse de +3,9% devraient dégrader mécaniquement l'autofinancement net de -10%.**

### **1.2.3. L'année 2022 : Entre inquiétudes et volonté de s'engager dans la relance économique**

Pour faire face à une dégradation de leurs marges de manœuvre et pour s'engager pleinement dans la relance économique, **les collectivités locales ont besoin de visibilité dans l'évolution de leurs ressources.**

Les réformes fiscales de 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation et la diminution des bases fiscales des locaux professionnels ont fragilisé l'autonomie fiscale des collectivités et rajoutent un degré d'incertitudes au contexte de crise sanitaire dont l'évolution reste aussi incertaine.

**En 2022**, de nombreuses entreprises maintenues en activités grâce aux aides de l'Etat durant la crise, risquent de stopper leur activité. Ce qui aura des impacts sur les recettes fiscales mais aussi sur l'emploi et la pauvreté.

**Par ailleurs, des dépenses nouvelles devraient aussi apparaître en 2022** suite à l'adoption attendue des lois climat et de réforme territoriale (Loi 3DS : déconcentration, décentralisation, différenciation, simplification).

<sup>1</sup> Bulletin d'information statistique DGCL – septembre 2021 – analyse des budgets principaux

Enfin, la refonte de la péréquation, rendue nécessaire par les réformes fiscales, est attendue pour 2022 rendant incertaine l'éligibilité à ces fonds de péréquation type FPIC

**Selon l'AMF, un tiers des collectivités envisage d'actionner le levier fiscal sur les taxes foncières et sur la TEOM et de réduire les allègements fiscaux (abattements, exonérations).** Déjà en 2021, la Banque Postale précise dans une étude que 198 EPCI ont décidé de relever leur taux de foncier bâti.

**Côté investissement, le bloc communal devrait poursuivre ses engagements tant que les conditions d'emprunt seront favorables. Toutefois, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la hausse du prix de l'énergie, ou encore la croissance rapide des prix dans le bâtiment et les travaux publics (+5,5% sur un an) pourraient ralentir voire remettre en question certains projets.**

La relance de l'économie nationale ne pourra pas se faire sans les ressources des collectivités locales dont la commande publique représente 70% des investissements en France pour un endettement total inférieur à 10% de la dette nationale publique.

### 1.3. Le contexte local

Le contexte local examine la situation financière de notre ensemble intercommunal (communes et CAN) en présentant également les enjeux socio-économiques de notre territoire.

#### 1.3.1. Une convergence continue dans l'évolution de l'autofinancement<sup>1</sup> de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des communes membres

Comme au niveau national, une inflexion des dépenses et des recettes de fonctionnement est constatée pour les communes et pour la CAN.

Les raisons de cette décroissance proviennent principalement des effets de la crise sanitaire avec la fermeture d'équipements sportifs et culturels, la suspension d'animations locales, le moindre recours aux services périscolaires et de restauration scolaire.

**Globalement, sur la période, les comptes des communes de la CAN montrent une certaine stabilité de l'autofinancement brut.** La dynamique des dépenses de fonctionnement est équivalente à celle des recettes (- 0,2% en moyenne annuelle).

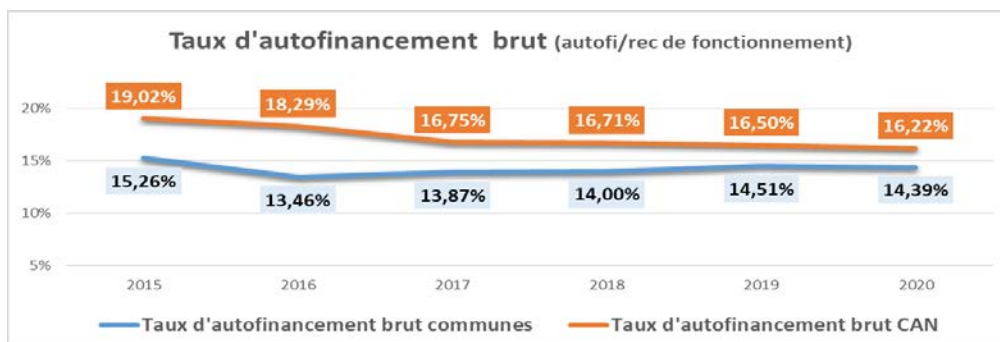
Dans le même temps, la CAN constate une érosion de son autofinancement brut avec une évolution des recettes de fonctionnement inférieure à celle des dépenses (+1,75% en moyenne annuelle contre +1,45% pour les recettes).

Côté dépenses, la CAN a élargi ses champs d'intervention contribuant ainsi à la dynamique des dépenses sur ses compétences (culture, sports, tourisme, urbanisme, enseignement supérieur).

Concernant les recettes, la dynamique fiscale a compensé la diminution de la DGF intercommunale (- 25% entre 2014 et 2020).

<sup>1</sup> Autofinancements issus des comptes nationaux de la DGFIP





**Concernant l'autofinancement net**, celui des communes décroît durant la période (-2,2%) et plus nettement en 2020 en raison de remboursements en hausse du capital des emprunts.

Pour la communauté d'Agglomération, l'autofinancement net diminue en raison d'une montée en puissance des dépenses d'équipement (cf. partie investissement du budget principal) avec un recours à l'emprunt à 15 M€ en 2020.

COMMUNES (budget principal)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	▲ moy/an
Recettes réelles de fonctionnement	141,766	146,379	140,237	143,156	142,618	144,184	139,685	-0,21%
Dépenses réelles de fonctionnement	121,136	124,041	121,365	123,301	122,657	123,264	119,580	-0,20%
<b>Autofinancement brut</b>	<b>20,630</b>	<b>22,338</b>	<b>18,872</b>	<b>19,855</b>	<b>19,961</b>	<b>20,919</b>	<b>20,105</b>	<b>-0,10%</b>
Remb. du capital de la dette	9,917	8,712	8,337	9,101	10,020	10,148	11,570	+3,02%
<b>Autofinancement net</b>	<b>10,713</b>	<b>13,627</b>	<b>10,535</b>	<b>10,755</b>	<b>9,941</b>	<b>10,772</b>	<b>8,535</b>	<b>-2,23%</b>
Taux d'autofinancement brut communes	14,55%	15,26%	13,46%	13,87%	14,00%	14,51%	14,39%	
Taux d'autofinancement net communes	7,56%	9,31%	7,51%	7,51%	6,97%	7,47%	6,11%	
Stock de dette	111,683	105,170	103,480	102,417	104,388	105,201	97,618	
Durée de désendettement	5,4	4,7	5,5	5,2	5,2	5,0	4,9	

Niort Agglo*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	▲ moy/an
Recettes réelles de fonctionnement	87,325	89,517	89,014	90,469	91,212	95,354	95,101	+1,45%
Dépenses réelles de fonctionnement	71,856	72,451	72,740	74,926	75,790	79,291	79,680	+1,75%
<b>Autofinancement brut</b>	<b>15,469</b>	<b>17,066</b>	<b>16,274</b>	<b>15,543</b>	<b>15,422</b>	<b>16,063</b>	<b>15,421</b>	<b>+0,10%</b>
Remb. du capital de la dette	2,559	2,469	2,129	2,295	2,539	2,822	3,303	+4,89%
<b>Autofinancement net</b>	<b>12,910</b>	<b>14,597</b>	<b>14,145</b>	<b>13,248</b>	<b>12,883</b>	<b>13,241</b>	<b>12,118</b>	<b>-0,80%</b>
Taux d'autofinancement brut CAN	17,71%	19,06%	18,28%	17,18%	16,91%	16,85%	16,22%	
Taux d'autofinancement net CAN	14,78%	16,31%	15,89%	14,64%	14,12%	13,89%	12,74%	
Stock de dette	34,806	31,852	29,774	32,119	29,697	34,853	46,550	
Durée de désendettement	2,3	1,9	1,8	2,1	1,9	2,2	3,0	

\* (budgets consolidés budget principal, déchets, immobiliers d'entreprises, activités à la tva)

Pour la Communauté d'Agglomération, comme annoncé dans le précédent rapport d'orientations budgétaires, la crise sanitaire et économique a accéléré la dégradation de la situation financière à partir de 2020 sous l'effet conjugué :

- en matière de recettes, des effets de la crise sanitaire sur la fiscalité intercommunale fortement dépendante de la conjoncture économique et des marges de manœuvre fiscale limitée avec la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une TVA indexée à la conjoncture économique nationale.
- En matière de dépenses, d'une dynamique liée à l'approfondissement des compétences et au rythme des besoins de services publics accentués par la crise.

Pour les communes, la récupération de la part départementale de TFB bénéficiant de l'indexation sur l'inflation pourrait amortir davantage le choc de la crise.

### **1.3.2. Une reprise de l'activité économique constatée après une année 2020 en chute libre**

La crise sanitaire a fortement impacté l'économie dans les Deux-Sèvres. Selon la dernière note de conjoncture de la CCI (mars 2021), **le chiffre d'affaires des entreprises deux sévriennes a chuté de - 4,7% en 2020 et les investissements se sont effondrés de -7,7% par rapport à 2019. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) a augmenté de +6,5% en 2020.**

L'année 2021 s'annonce plus favorable sur le front de l'emploi et de la croissance économique. Le moral des chefs d'entreprises s'améliore même si la confiance en l'avenir reste incertaine. Ce sont principalement les secteurs du commerce, de la construction et des services qui repartent à la hausse après une année 2020 particulièrement atone en termes d'activités.

Sur Niort Agglo, la reprise d'activité se constate au 1<sup>er</sup> semestre 2021 par l'observation de quelques indicateurs : l'évolution du nombre d'établissements, de l'emploi salarié et du nombre de demandeurs d'emplois :

- **Notre territoire comptabilise 6 438 établissements au 30 juin 2021<sup>1</sup>, soit +290 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.** Les secteurs du commerce et des services ont la plus forte dynamique.
- **Concernant l'emploi salarié, l'évolution est de +0,7% soit +311 emplois à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec une dynamique plus forte dans le secteur du BTP et des services.** L'emploi salarié profite principalement au secteur tertiaire (84% sur le niortais contre 82% au Grand Poitiers, 77% CA la Rochelle et 70% CA Angoulême).
- **Sur le marché du travail, fin juin, l'Agglomération comptabilise 8 412 demandeurs d'emplois (-7% par rapport à fin juin 2020), soit 635 demandeurs d'emplois en moins toutes catégories confondues. La diminution est encore plus forte pour les demandeurs de catégorie A avec une baisse de -20,4% sur un an.** Fin juin 2021, le taux de chômage sur notre territoire de 5,5% est l'un des plus bas de la région Nouvelle Aquitaine (moyenne située à 7,2%)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Note de conjoncture de Niort Agglo de septembre 2021.

<sup>2</sup> Taux de chômage fin mars 2021 : Deux Sèvres : 5,7% et en France métropolitaine : 7,8%

## 2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 (PRINCIPALES DISPOSITIONS)

*Les dispositions présentées sont celles concernant les collectivités locales et actuellement en discussion au Parlement.*

Le Gouvernement a présenté, mercredi 22 septembre 2021, le projet de loi de finances 2022 qui comprend en définitive, peu de nouvelles mesures à la veille d'échéances électorales nationales : Stabilité globale de la DGF, réforme a minima des indicateurs de péréquation et poursuite de l'exonération de la THRP désormais directement perçue par l'Etat.

Des échanges ont eu lieu cet été entre le Gouvernement et les associations des collectivités locales sur une réforme de l'IFER, une refonte des exonérations de TFB sur les logements sociaux et sur un retour des contrats de Cahors (dispositif de limitation annuelle d'évolution des dépenses de fonctionnement). Aucun de ces thèmes n'est abordé à ce jour dans le PLF 2022.

### 2.1. Dotations de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat (52,7Md€) évoluent à la hausse (+0,525Md€) dans le PLF 2022 par rapport à la loi de finances 2021.

**La DGF reste stable en 2022 (hors disparités locales)**, 26,8Md€ au total, dont 18,3Md€ pour le bloc communal et 8,5Md€ pour les départements.

**Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de +95M€.**

Ces augmentations seront financées par des variables d'ajustement sur les autres dotations à hauteur de 50M€ pour le bloc communal.

A noter, concernant la baisse des valeurs locatives des locaux industriels (effets sur la TFB et la CFE), les compensations de l'Etat seront intégrales hors effet taux comme annoncé.

Concernant la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, l'enveloppe globale passe de 10M€ à 20M€. Son assiette d'éligibilité est élargie d'une part, en abaissant de 75 à 60 % le taux minimal de couverture du territoire de la commune par la zone protégée et d'autre part, par une nouvelle fraction de 5M€ versée aux communes rurales se trouvant dans les parcs naturels régionaux.

Afin de soutenir l'investissement local et plus particulièrement les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), **le PLF 2022 prévoit un abondement exceptionnel de +350M€ de la DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local).

Les enveloppes de DETR et DPV<sup>1</sup> restent stables respectivement 1 046M€, 150M€.

**L'enveloppe globale du FCTVA diminue de -46M€ en 2022** conformément à la diminution des investissements locaux constatée en début de mandat.

<sup>1</sup> Dotation politique de la ville

## 2.2. Réforme des indicateurs de péréquation

Suite aux réformes fiscales de 2021 (suppression de la THRP et diminution par deux des valeurs locatives des locaux professionnels), dès 2022, le Gouvernement suit les propositions du Comité des Finances Locales de refonte des modalités de calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal afin de mieux représenter la réalité des potentiels de richesse des territoires.

Pour éviter des variations trop brutales sur la répartition des dotations, le Gouvernement étend la fraction de correction qui permet le lissage des modifications.

Les modalités de calcul seront précisées par décret.

## 2.3. Suppression de la TH sur les résidences principales (THRP) : acte 2

La THRP est devenu un impôt national récupéré par l'Etat en 2021. Elle n'est plus payée que par les 20% des ménages les moins modestes. Pour ces derniers contribuables, l'Etat maintient l'exonération progressive par tiers de 2021 à 2023. En 2022, ils verront leur THRP diminuée de -67%.

En compensation, les communes ont bénéficié du taux de foncier bâti de leur Département qui eux-mêmes seront compensés par de la TVA.

Les intercommunalités perçoivent depuis 2021 une fraction de TVA nationale indexée sur la conjoncture économique nationale.

## 3. LE BUDGET PRINCIPAL

Les hypothèses de préparation budgétaire sont proposées dans un contexte encore incertain sur les conséquences de la crise sanitaire. La refonte de la fiscalité locale en 2021 rajoute au climat d'incertitudes avec des doutes sur la pérennité des compensations de l'Etat et sur la réduction de l'autonomie financière des collectivités.

**L'évolution des recettes de fonctionnement** de la CAN devrait être limitée en 2022 en raison du poids important de la fiscalité économique (55% du total des recettes fiscales) fortement impactée par la crise et dont les effets pourraient encore perdurer sur 2023.

Concernant la DGF, sa décroissance continue de -2% en moyenne annuelle sert de variable d'ajustement pour financer la péréquation nationale.

L'incertitude sur l'éligibilité au FPIC est renforcée en 2022. Notre ensemble intercommunal a perdu 3 places en 2021 et se classe désormais 743<sup>ème</sup> sur 745 ensembles intercommunaux. Les nouvelles modalités de calcul des indicateurs de péréquation rajoutent à cette imprévisibilité.

**Concernant les dépenses de fonctionnement**, leur évolution doit être maîtrisée compte tenu de paramètres contraintes (taxe générale sur les activités polluantes, hausse des énergies, augmentation des surfaces d'équipement à entretenir) afin de préserver notre capacité à agir pour le territoire.

En effet, on constate depuis plusieurs années une érosion progressive de notre autofinancement.

**Côté investissement**, la Communauté d'Agglomération du Niortais engage un nouveau programme d'investissement (30M€) en 2022 dont les principales caractéristiques sont l'aménagement d'équipements pour l'accueil de nouveaux étudiants, le développement de l'habitat social et durable et le soutien aux communes, sans oublier l'entretien des équipements intercommunaux (détail partie 3.3).

Pour financer sa politique d'investissement, notre collectivité emprunte 15M€ dès 2021 et projette de contenir cet effort en 2022 à 12 millions d'euros environ. L'annuité supplémentaire liée à l'emprunt de 2021, pèsera sur l'autofinancement net à hauteur d'environ 0,600M€ par an.

**La stabilisation de notre autofinancement est un impératif et la révision des politiques publiques qui va s'engager dans les prochains mois doit nous permettre de garantir une capacité d'investissement indispensable au développement de notre territoire.**

### 3.1. Les recettes de fonctionnement

**Les recettes courantes de fonctionnement du budget principal (96,590M€) sont présentées en augmentation de +2,361M€ par rapport au budget primitif (BP) 2021 et +1,106M€ par rapport au compte administratif 2021 anticipé.**

En prenant en compte les dernières notifications des services de l'Etat, cette évolution s'explique tout d'abord, par la progression globale des recettes fiscales (indexation des bases fiscales et évolution conjoncturelle de la fraction de TVA) et aussi, par des recettes d'exploitation en hausse avec la prise en compte de la nouvelle piscine Pré-Leroy et un retour à la normale sur les autres équipements après une année 2021 marquée par les fermetures durant les périodes de confinement.

**Pour faire face aux impacts de la crise économique sur nos recettes**, la provision adoptée en 2015 pour pallier les incertitudes sur les recettes de CVAE, sera définitivement reprise dans le budget 2022 (0,750M€ après 0,750M€ en 2021). Une autre provision constituée en 2017 liée à la convention de financement des mesures foncières du PPRT de Saint Florent à Niort sera reprise pour 0,266M€.

A ces deux provisions s'ajoute celle liée à des recettes de services provisionnées devenues totalement irrécouvrables pour 0,025M€.

**Avec ces reprises de provisions, les recettes totales de fonctionnement (97,636M€) sont présentées en augmentation de +1,727M€ par rapport au budget primitif (BP) 2021 et +0,423M€ par rapport au compte administratif 2021 anticipé.**

BUDGET PRINCIPAL* - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Fiscalité directe locale dont comp. fiscales	66,791	68,579	67,367	68,198	68,742	+2,0%	+0,8%
Dotations et FPIC	18,236	18,001	17,198	18,250	17,079	-0,7%	-6,4%
Recettes tarifaires et remb. de prestations	9,918	8,410	9,652	9,028	10,764	+11,5%	+19,2%
Autres recettes	0,042	0,021	0,012	0,012	0,005	-58,3%	-58,3%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>94,987</b>	<b>95,011</b>	<b>94,229</b>	<b>95,488</b>	<b>96,590</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+1,2%</b>
Reprises sur provisions	0,075	0,000	1,675	1,675	1,041	-37,9%	-37,9%
Recettes exceptionnelles dont cession	3,429	0,090	0,005	0,050	0,005	+0,0%	-90,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>98,491</b>	<b>95,101</b>	<b>95,909</b>	<b>97,213</b>	<b>97,636</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+0,4%</b>

\* Comme pour toutes les balances présentées dans le rapport, le budget principal est consolidé avec les budgets annexes TVA et immobilier d'entreprises pour les années 2019 et 2020.

### 3.1.1. Une augmentation limitée des recettes fiscales dans un contexte économique encore incertain

Les propositions de recettes fiscales 2022 (68,742M€) en hausse de +1,375M€ par rapport au BP 2021 et de +0,544M€ par rapport au réalisé anticipé 2021, sont estimées à partir des paramètres suivants :

- Une stabilité des taux de fiscalité,
- Un effet base des taxes foncières, TEOM et CFE (+2% dont +1,5% dû à l'inflation),
- Une dynamique de TVA (estimée à +3%<sup>1</sup>) qui suit le rebond de la croissance attendue en 2022,
- Une contraction de la CVAE (estimée à -4%<sup>1</sup>) calculée sur la valeur ajoutée des entreprises 2020 et 2021.

#### ⇒ Stabilité des taux de fiscalité en 2022

Aucune évolution de taux n'a été adoptée par le Conseil d'Agglomération depuis 2014.

Impôts ménages	Taux 2021	Taux projetés 2022
Taxe d'habitation	10,57%	10,57%
Taxe foncière sur le bâti	0,055%	0,055%
Taxe foncière sur le non bâti	3,88%	3,88%
TEOM (taux moyen des 3 zones)	11,50 %	11,50%
CFE	26,26%	26,26%

Le taux de la taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires et certains locaux professionnels reste figé jusqu'en 2023 (loi de finances 2019).

#### ⇒ Bases fiscales : hypothèses d'évolution pour 2022

L'évolution des bases d'imposition, anticipée pour 2022 à +2% se répartit entre :

- **La revalorisation réglementaire des valeurs locatives** correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé prévu en novembre n-1 (+1,5%). Pour les locaux professionnels, elle correspond à l'évolution de leurs loyers (1%) et du taux d'inflation inscrit dans la loi de finances pour l'année du budget (+1,2%). Elle concerne les taxes foncières, la TEOM et la CFE.
- **L'évolution physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2022 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique moyenne des bases de + 0,5% pour la TH sur les résidences secondaires, les taxes foncières, la TEOM et la CFE.

<sup>1</sup> Estimations d'évolution nationale annoncées par la commission Cazeneuve en août 2021 chargée d'évaluer l'impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales.

⇒ Le produit de fiscalité directe locale attendu pour 2022

A partir des hypothèses avancées, les recettes fiscales 2022 s'établissent à 68,742M€, soit une dynamique de +2% par rapport au BP 2021 et +0,8% par rapport au réalisé prévisionnel 2021.

Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
TH sur les résidences secondaires (résid. principales avant 2021)	19,032	19,353	0,760	0,760	0,775	+2,0%	+2,0%
TVA			18,580	18,600	19,150	+3,1%	+3,0%
Taxe des ordures ménagères (TEOM)	16,030	16,387	16,510	16,495	16,830	+1,9%	+2,0%
Taxes foncières y compris additionnelle sur le non bâti	0,350	0,356	0,360	0,356	0,362	+0,6%	+1,7%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) y compris alloc comp.	12,922	13,174	13,095	13,555	13,778	+5,2%	+1,6%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	13,332	14,373	13,510	13,528	13,000	-3,8%	-3,9%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	2,340	2,258	2,200	2,200	2,300	+4,5%	+4,5%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,133	1,164	1,160	1,171	1,200	+3,4%	+2,5%
Taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE)	0,513	0,691	0,732	0,830	0,830	+13,4%	+0,0%
Taxe de séjour	0,330	0,346	0,300	0,300	0,300	+0,0%	+0,0%
Redevances stationnement des GDV	0,092	0,062	0,080	0,080	0,090	+12,5%	+12,5%
Attribution de compensation négative		0,017	0,017	0,018	0,023	+35,3%	+27,8%
Autres compensations fiscales et rôles supplémentaires	0,717	0,399	0,063	0,305	0,104	+65,1%	-65,9%
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>66,791</b>	<b>68,580</b>	<b>67,367</b>	<b>68,198</b>	<b>68,742</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+0,8%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+1,789	-1,213	+0,831	+0,544		
<i>Evolution en %</i>		+2,7%	-1,8%	+1,2%	+0,8%		

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), un impôt à l'évolution incertaine :

Les propositions budgétaires 2022 prévoient une diminution de la CVAE de -4% par rapport au montant perçu en 2021.

Ce scénario demeure toutefois prudent afin de tenir compte :

- de la volatilité habituelle de la CVAE,
- des incertitudes liées aux impacts de la crise économique sur notre territoire.

Hors contexte de crise, l'évolution de la CVAE est volatile. Selon les services de l'Etat, le secteur des finances et des assurances est très impacté par des règles particulières de provisions et de reprises de provisions techniques et par des placements sur les marchés financiers influençant le calcul de la valeur ajoutée spécifique à ce secteur. Nationalement, les variations du produit de CVAE vont dans le même sens, mais pour notre territoire, elles peuvent être amplifiées.

Etant donné les modalités de versement de la CVAE par acomptes provisionnels, les répercussions de la crise économique sur la valeur ajoutée des entreprises sont encore incertaines. Les services de la DGFIP n'ont pas été en mesure de diffuser les premières tendances pour 2022. Il est donc probable que des répercussions de la crise se constatent dans le produit fiscal de 2022, voire 2023. Selon les cabinets spécialisés, les variations de CVAE entre 2022 et 2021 devraient se situer en moyenne entre -2 et -10%.



### 3.1.2. Une diminution continue de la DGF et une recette FPIC en suspens :

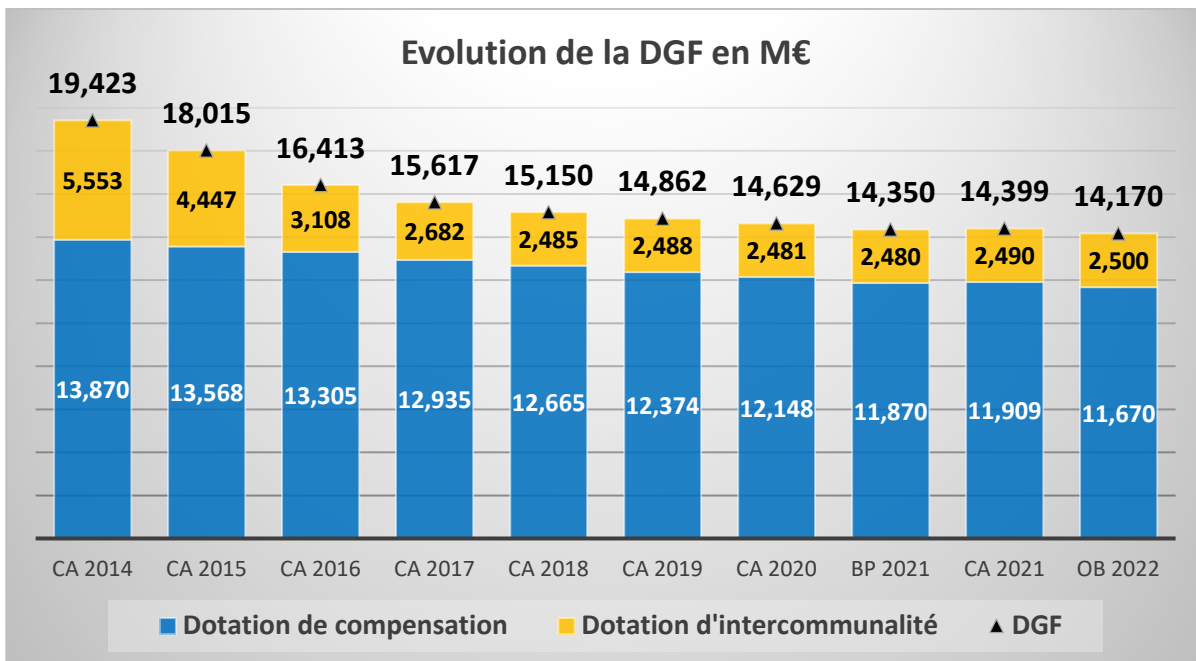
#### ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF de la CAN se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement et une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du **potentiel fiscal (PFI)<sup>1</sup>**, du **coefficient d'intégration fiscale (CIF)<sup>2</sup>**, du **revenu par habitant (nouveau LFI 2019)<sup>3</sup>** et des valeurs de point. Le niveau d'écrêtement et les valeurs de point sont fixés par le Comité des finances locales au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Bien que l'enveloppe nationale de la DGF reste stable par rapport à 2021, le montant affecté à la CAN diminue inéluctablement chaque année sous l'effet des variables d'ajustement, en faveur de la péréquation, au sein de l'enveloppe figée des concours financiers de l'Etat.

Tenant compte des informations disponibles, les orientations budgétaires 2022 prévoient un écrêtement de -2% de la dotation de compensation (baisse constante entre 2% et 3% chaque année) et une stabilité de la dotation d'intercommunalité.

Ainsi, il est attendu une diminution globale de la DGF de -0,229M€ par rapport à 2021.



#### ⇒ Une recette du FPIC au niveau de la garantie :

L'enveloppe nationale du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) sera maintenue en 2022 à 1 milliard d'€.

<sup>1</sup> Le potentiel fiscal mesure le produit fiscal si on applique les taux moyens nationaux sur les bases fiscales de la CAN (TH, taxes foncières et CFE) n-1. Il prend aussi en compte les autres recettes de fiscalité (CVAE, IFR, TASCOT, ...) et la dotation de compensation. C'est un indicateur de richesse fiscale.

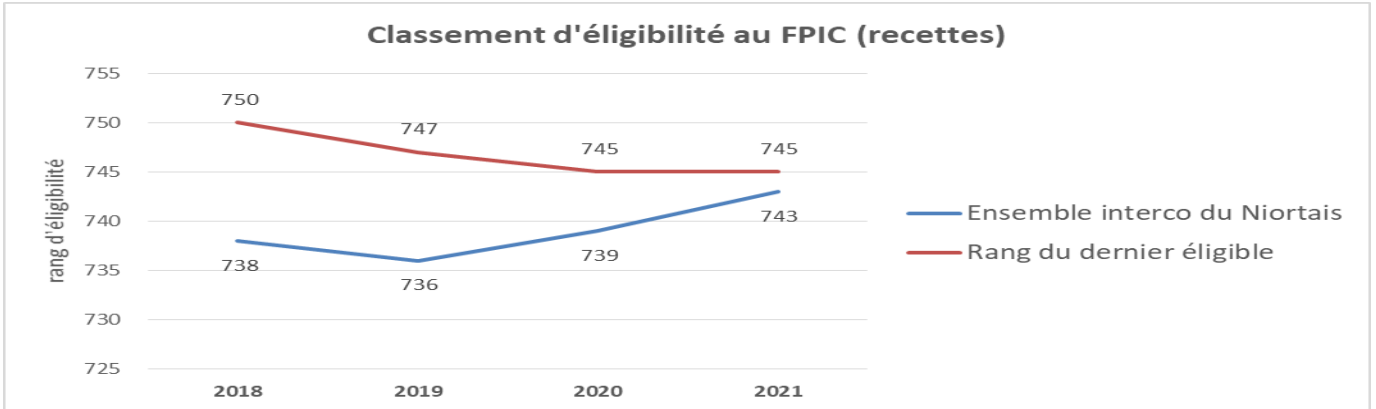
<sup>2</sup> Le CIF mesure le rapport entre les produits fiscaux de la CAN n-1 diminués de l'attribution de compensation n-2 et les produits fiscaux de l'ensemble du territoire (communes + CAN) n-1.

<sup>3</sup> Revenu imposable n-3



L'ensemble intercommunal du Niortais perçoit le FPIC depuis 2013 et contribue au FPIC depuis 2016. Le prélèvement comme le reversement se calcule au niveau de l'ensemble intercommunal et les paramètres de calcul sont comparés aux moyennes nationales. Le prélèvement dépend du potentiel financier agrégé et du niveau de revenus.

Le reversement prend en compte l'effort fiscal et l'éligibilité dépend d'un classement au regard d'un indicateur synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal. Le classement d'éligibilité se resserre depuis 2018 (cf graphique ci-dessous). En 2021, l'ensemble intercommunal du Niortais est classé 743<sup>ème</sup> sur 745 éligibles.



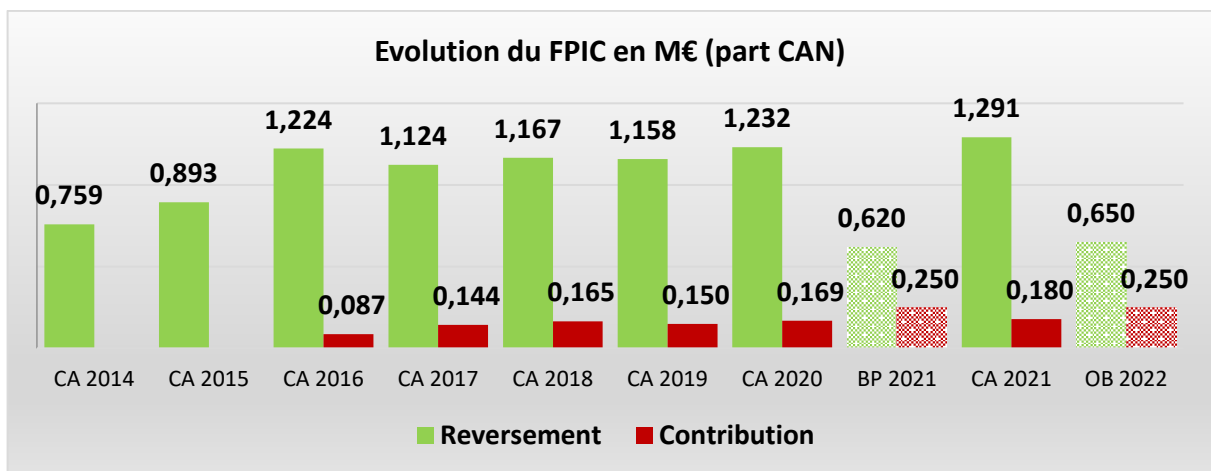
**L'éligibilité au FPIC en 2022 est incertaine pour trois raisons :**

- un mode de calcul dépendant de l'évolution des indicateurs nationaux
- un classement d'éligibilité de plus en plus resserré (dépend notamment des fusions d'EPCI),
- Des nouveaux paramètres de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal consécutifs aux réformes fiscales 2020.

Le Gouvernement a annoncé une neutralité des effets des réformes fiscales mais des effets de bord sont possibles.

**En conséquence, le budget 2022 retient l'hypothèse de la garantie du FPIC, à savoir 50% de la recette antérieure.** Il est donc proposé 0,650M€ de recettes pour 2022.

**Côté contributeur**, il est prévu une enveloppe de 0,250M€ pour 2022 après 0,180M€ versés en 2021.



### 3.1.3. Les Recettes tarifaires et remboursements de prestations:

Les orientations budgétaires 2022 prévoient un montant de 10,764M€ en hausse de +1,736M€ par rapport au réalisé anticipé 2021 et de +1,112M€ par rapport au BP 2021.

Recettes tarifaires et remboursements de prestations en M€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prév	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
<b>Recettes tarifaires (équipements et déchets)</b>	<b>4,437</b>	<b>2,799</b>	<b>4,028</b>	<b>3,220</b>	<b>4,794</b>	<b>+19,0%</b>	<b>+48,9%</b>
- Médiathèques	0,056	0,040	0,064	0,066	0,001	-99,2%	-99,2%
- Musées	0,103	0,073	0,096	0,096	0,092	-4,2%	-4,2%
- Conservatoire	0,363	0,180	0,351	0,209	0,349	-0,5%	+67,3%
- Ecole d'Arts Plastiques	0,060	0,027	0,061	0,049	0,061	+0,0%	+25,0%
- Sports d'eau	1,016	0,471	0,933	0,565	1,494	+60,1%	+164,5%
- Complexe Venise Verte	0,236	0,171	0,235	0,145	0,235	+0,0%	+62,0%
- Déchets (Tri, valorisation, traitement)	0,380	0,304	0,477	0,478	0,489	+2,4%	+2,1%
Valorisation des déchets	0,863	0,516	0,445	0,519	0,487	+9,4%	-6,2%
Redevance spéciale Déchets	0,935	0,664	0,920	0,579	0,920	+0,0%	+58,8%
Autres (Redevance foureau, renouvellement composteur...)	0,000	0,010	0,023	0,013	0,020	-10,2%	+60,9%
Locations d'immeubles d'entreprises	0,424	0,343	0,422	0,500	0,646	+53,1%	+29,0%
<b>Remboursements mutualisation des services</b>	<b>3,946</b>	<b>3,690</b>	<b>3,961</b>	<b>3,952</b>	<b>4,011</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+1,5%</b>
Remb mutualisation informatique	2,577	2,240	2,476	2,479	2,503	+1,1%	+1,0%
Remb mutualisation garage	0,852	0,931	0,920	0,926	0,911	-0,9%	-1,5%
Remb mutualisation Communication	0,509	0,512	0,530	0,482	0,490	-7,6%	+1,6%
Remb mutualisation DG et RGPD	0,008	0,009	0,036	0,066	0,106	+199,9%	+61,3%
<b>Remboursement de frais des budgets annexes</b>	<b>1,149</b>	<b>1,432</b>	<b>1,420</b>	<b>1,515</b>	<b>1,636</b>	<b>+15,2%</b>	<b>+8,0%</b>
Diverses recettes	0,277	0,488	0,243	0,342	0,323	+33,1%	-5,5%
<b>Total</b>	<b>9,918</b>	<b>8,410</b>	<b>9,652</b>	<b>9,028</b>	<b>10,764</b>	<b>+11,5%</b>	<b>+19,2%</b>

#### ⇒ Les recettes tarifaires

De 2020 à 2021, la crise sanitaire a fait perdre à la CAN 2,100M€ de recettes tarifaires hors valorisation des déchets (-0,900M€ en 2021 après -1,200M€ en 2020).

Les orientations budgétaires 2022 s'établissent à 4,794M€ en hausse de +1,574M€ par rapport au réalisé 2021 anticipé. Cette augmentation tient compte :

- D'une stabilité des tarifs,
- D'une hypothèse de non fermeture d'équipements en 2022,
- De l'ouverture en année pleine de la nouvelle piscine Pré-Leroy (+0,770M€),
- D'une location pleine des entreprises dans les pépinières (+0,145M€).

Concernant la valorisation des déchets, après la chute des cours constatée en 2020, le montant des recettes reste stable pour 2022.

#### ⇒ Les remboursements de mutualisation des services

Ils comprennent principalement les remboursements par la ville de Niort des mutualisations de services (informatique, communication externe et garage). Les recettes attendues pour 2022 sont stables par rapport à 2021.

⇒ **Les remboursements de frais des budgets annexes**

Conformément aux dispositions comptables régissant les services publics industriels et commerciaux, une contribution aux frais d'administration généraux est obligatoirement versée par chaque budget annexe (assainissement, eau, transports et énergies renouvelables) au budget principal.

**Les impacts de la crise sur nos recettes de fiscalité et tarifaires, la stabilité des taux de fiscalité, le resserrement des dotations de l'Etat et les marges réduites sur les autres recettes obligent à repenser nos dépenses de fonctionnement pour maintenir notre capacité d'autofinancement et conduire notre programme d'investissement**

### 3.2. Des dépenses de fonctionnement contenues

Les orientations budgétaires 2022 présentent des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (85,349M€) en augmentation de +1,283M€ par rapport au budget primitif 2021 et +1,966M€ par rapport au réalisé prévisionnel 2021.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
					OB/BP	OB/CAp
Charges à caractère général	18,718	17,910	18,920	19,791	+2,7%	+4,6%
Dépenses de personnel	27,953	28,878	30,340	31,354	+3,0%	+3,3%
Subventions versées, contingents	3,965	7,892	8,064	8,068	-2,3%	+0,0%
Reversements de fiscalité	28,400	24,773	24,895	24,751	-0,4%	-0,6%
Charges d'intérêts d'emprunt	1,054	1,095	1,151	1,365	+9,2%	+18,6%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>80,090</b>	<b>80,548</b>	<b>83,370</b>	<b>85,329</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+2,4%</b>
Provisions et dépenses exceptionnelles	0,025	1,128	0,051	0,058	+56,8%	+13,7%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>80,115</b>	<b>81,676</b>	<b>83,421</b>	<b>85,387</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+2,4%</b>

\*Dans la rubrique « Provisions et dépenses exceptionnelles » réalisées en 2020, figure le fonds de soutien aux entreprises durant la crise covid pour 1M€ adopté par le Conseil d'Agglomération en juillet 2020.

#### 3.2.1. Les charges à caractère général :

Les orientations budgétaires 2022 de 19,791M€ sont en augmentation de +0,521M€ par rapport au budget primitif 2021 et en augmentation de +0,871M€ par rapport au réalisé prévisionnel 2021.

Les principales variations par rapport au compte administratif anticipé 2021 résultent notamment :

- Des dépenses contraintes : La taxe générale sur les activités polluantes (+0,250M€), l'augmentation des tarifs énergétiques y compris carburants (+0,170M€), l'augmentation des prestations externes de traitement, les marchés de tri et de transports des déchets (+0,150M€), l'inflation (+0,150M€).
- De nouveaux équipements à entretenir (nouvelle piscine Pré-Leroy et nouvelle médiathèque en année pleine) (+0,100M€).

### 3.2.2. Les dépenses de personnel :

Les orientations budgétaires prévoient un montant 2022 de 31,354M€ en augmentation de +0,908M€ par rapport au budget primitif 2021 et de +1,014M€ par rapport au réalisé prévisionnel 2021 en raison principalement :

- Evolutions contraintes liées à des réformes statutaires et des progressions mécaniques de carrières (GVT + 0,150M€),
- Evolution de la dépense RH en postes permanents titulaires liée à l'ouverture de nouveaux équipements et des réorganisations de services publics à l'usager (+ 0,424M€), et des postes non permanents et contractuels (+0,440M€) liés aux besoins de compétences spécifiques, de renforts et de remplacements maladie dans les services de la communauté.

Une description de la structure et de l'évolution des effectifs figure au point 7.

### 3.2.3. Subventions versées, contingents :

Ces dépenses comprennent principalement les subventions aux associations, le contingent SDIS et le soutien à l'enseignement supérieur.

Les orientations budgétaires 2022 prévoient un montant de 8,068M€ en diminution de -0,190M€ par rapport au budget primitif 2021 et de +0,004M€ par rapport à l'atterrissage 2021.

Les principales variations concernent :

- L'augmentation de la contribution au SDIS (+0,040M€),
- L'animation du dispositif PULPE<sup>1</sup> (+0,055M€),
- La subvention IFPASS (+0,058M€),
- La subvention Niort Terminal (+0,025M€),
- L'alternance du financement du salon de l'ESS en 2022 avec la Région (-0,064M€),
- Conformément aux conventions adoptées en Conseil d'Agglo :
  - La diminution de la subvention à Calyxis (-0,040M€),
  - La non reconduction de la subvention pour le Conservatoire national des arts et métiers au titre de l'enseignement supérieur (-0,040M€).

### 3.2.4. Les reversements de fiscalité :

Ce poste de dépenses important (soit 24,751M€) représente 30% des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il est composé principalement de :

- **L'attribution de compensation provisoire 2022** ajustée des transferts de la contribution du SDIS et du complexe sportif de la Venise Verte à Niort agglomération (19,970M€ en diminution de -0,092M€ par rapport à 2021),
- **Le montant du Fonds National Garantie Individuel de Ressources versé à l'Etat** reste stable 4,131M€ en 2021,
- **Le reversement de la taxe de séjour** pour 0,300M€ à l'EPIC du tourisme,
- **La contribution au FPIC** pour 0,250M€.

<sup>1</sup> Appel à projets PULPE : dispositif qui vise à créer du lien entre les entreprises du territoire et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à soutenir l'innovation des entreprises par l'apport en compétences et à fidéliser les étudiants sur le territoire.

### 3.2.5. La charge de la dette :

Le montant des frais financiers (1,365M€ proposés dans les OB 2022) augmente de +0,115M€ avec la prise en compte des nouveaux emprunts contractés en 2021.

Le détail sur l'évolution et la structure de la dette est présenté au point 6.

## 3.3. Les orientations en matière d'investissement

Les orientations budgétaires 2022 prévoient des dépenses d'équipement d'un montant de 29,838M€ TTC.

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
					OB/BP	ON/CAP
Dépenses d'équipement	37,339	34,034	40,000	29,838	-28,6%	-25,4%
Remboursement du capital de la dette	3,367	3,584	3,920	4,200	+6,8%	+7,1%
Autres dépenses	1,264	1,122	1,126	0,006	-99,4%	-99,5%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>41,970</b>	<b>38,740</b>	<b>45,046</b>	<b>34,044</b>	<b>-27,1%</b>	<b>-24,4%</b>
Recettes affectées (subv, remb d'avances, ...)	4,988	3,431	6,738	7,137	+1,0%	+5,9%
FCTVA	1,574	2,814	9,000	2,300	-34,3%	-74,4%
Autofinancement budgétaire	18,376	13,425	13,792	12,249	+3,8%	-11,2%
Emprunts	7,000	15,000	15,000	12,305	-46,6%	-18,0%
Autres recettes	1,916	1,436	0,307	0,053	-95,9%	-82,7%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>33,854</b>	<b>36,106</b>	<b>44,837</b>	<b>34,044</b>	<b>-27,1%</b>	<b>-24,1%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-8,116</b>	<b>-2,634</b>	<b>-0,209</b>	<b>-0,000</b>		
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>5,350</b>	<b>2,716</b>	<b>2,507</b>	<b>2,507</b>		

A noter que le FCTVA attendu en 2021 est exceptionnellement élevé en raison d'un rattrapage de plusieurs trimestres 2019 et 2020 non encore versés par l'Etat et estimés à 5,500M€. A partir de 2021, il n'y a plus ces décalages, l'automatisation du FCTVA est en vigueur et les versements se réalisent le trimestre suivant.

### 3.3.1. Un niveau d'investissement soutenu pour le développement du territoire

Sur les deux derniers exercices, la CAN a poursuivi son programme d'investissement pour le développement de son territoire.

De nouveaux équipements de services publics modernisés sont aujourd'hui opérationnels et accueillent chaque jour de nombreux usagers venant de toute la CAN : la nouvelle Médiathèque Pierre Moinot, le Conservatoire d'écoles de musique et de danse et fin 2021, la nouvelle piscine Pré-Leroy.

**Pour 2022, la CAN s'engage sur de nouveaux programmes d'investissement ambitieux pour un montant de 29,838M€.**

Ils ont pour ambition d'accompagner les politiques communales avec un nouveau pacte de subventions de 6,000M€ étalés de 2022 à 2024 portant sur trois axes : le soutien aux cœurs de ville et de bourgs, la transition écologique et énergétique et l'appui en ingénierie.

Pour renforcer les solidarités et améliorer notre cadre de vie, un nouveau plan local de l'habitat de 16,500M€ sera lancé à partir de 2022, la construction d'une résidence jeunes planifiée de 2022 à 2024.

Pour la valorisation de notre savoir-faire local, la CAN finance la construction d'une maison du beurre d'Echiré qui sera mise en location auprès de la coopérative.

NiortAgglo procède au renouvellement et à l'entretien de son patrimoine pour offrir un haut niveau de service à ses habitants ; à cet égard, plus de 6 millions d'€ d'investissement sont prévus au titre de nos compétences en matière de déchets.

Enfin, d'autres investissements visent à rendre plus attractif notre territoire avec l'aménagement d'un nouveau pôle d'échanges multimodal autour de la principale gare du territoire intercommunal (gare de Niort-Atlantique), la construction de NiortTech 3 et la réhabilitation d'équipements pour accueillir de nouveaux étudiants.





### 3.3.2. Les principaux projets d'investissement et leurs subventions prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL : (montants en M€ ttc sauf si mentionnés ht)	Dépenses BP 2022	Recettes hors FCTVA non acquises au stade du ROB
<b>Total Général</b>	<b>29,838</b>	<b>9,086</b>
<b>1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, dont :</b>	<b>8,955</b>	<b>1,176</b>
PACT 1 et 2 de 2017 à 2020 (AP/CP)	0,982	
Nouveau PACT avec les communes (AP/CP 6 M€ 2022-2024)	0,750	
PLH 2016-2021 (AP/CP)	4,377	0,291
PLH 2022-2027 (AP/CP 16,5 M€ 2022-2027)	0,255	
Plan Climat air énergie territorial	0,230	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur	0,050	0,075
Recyclages des friches - GRETA	0,646	
Recyclages des friches - Ribray Gavacherie	0,465	
Aménag. Pôle Gare Niort-Atlantique	1,070	0,810
Etudes d'aménagement d'entrées de ville	0,030	
Contournement Nord (participation étude)	0,100	
<b>2 - DECHETS MENAGERS, dont :</b>	<b>6,086</b>	<b>0,000</b>
Construction déchèterie de Souché	2,772	
Prog Local de Prévent. Déchets Ménagers et Assimilés	0,700	
Remodelage terrain Vallon d'Arty	0,300	
Gros entretien des déchetteries	0,450	
Renouvellement de matériels Déchets	1,364	
Vallon d'Arty : dépollution du site	0,500	
<b>3 - RESSOURCES, dont :</b>	<b>3,324</b>	<b>0,988</b>
Fourreaux et fibre opt. hors déploiement ex CCPC	0,050	
Travaux d'économies d'énergies sur bâtiments existants	0,355	
Achat courant mat, mobiliers, véhicules (toutes directions)	0,354	
Gros entretien courant des équipements (tout équipement)	0,520	
Informatique mutualisée (Remboursement ville de Niort 58%)	2,045	0,988
<b>4 - EAUX PLUVIALES - GEMAPI, dont :</b>	<b>3,145</b>	<b>0,752</b>
Bassins d'orage	1,120	0,650
Eaux pluviales - Gros entretien/mat et équipement	1,585	
Réseaux eaux pluviales	0,440	0,102
<b>5 - DEVELOPPEMENT ECO - TOURISME, dont :</b>	<b>4,497</b>	<b>1,998</b>
ZAE - Aménagement de terrains (BA ZAE) (HT)	0,250	0,659
ZAE - Requalification et Entretien voiries	2,222	
Boulangerie rue pluvialt (HT)	0,249	0,205
Maison du beurre (Tourisme) (HT)	0,389	0,414
Réserves foncières (HT)	0,038	
Niort Tech 2 (Hauts de Brèche) (HT)	0,100	
Niort Tech 3 (HT) (AP/CP 12M€ ht 2022-2025)	0,744	0,720
Aides aux entreprises (implantations, PPRT, ...)	0,505	
<b>6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, dont :</b>	<b>1,965</b>	<b>0,263</b>
Réhabilitation du bâtiment 10 place de la Comédie - CNAM	1,015	0,263
Réhabilitation du bâtiment ex IUFM	0,720	
Subvention CMA Chambre et métiers d'artisanat	0,125	
Aménagement du Centre Du Guesclin - UCO	0,105	
<b>7 - SPORTS, dont :</b>	<b>0,874</b>	<b>1,416</b>
Fin de travaux de réhabilitation Pré Leroy (AP/CP)	0,750	1,416
Matériels spécifiques piscines et Venise Verte	0,124	
<b>8 - CULTURE, dont :</b>	<b>0,766</b>	<b>2,113</b>
Réhabilitation de la Médiathèque Pierre Moinot (AP/CP)		1,471
Op. annexe Rehab Moinot (placette, verrière)	0,040	0,174
EPONA - Secrets de nos patrimoines		0,203
Achats matériels propres aux activités culturelles	0,256	0,005
Musées - Restauration d'œuvres d'art	0,250	0,090
Rénovation du château Salbart	0,170	0,170
Réserves muséales (étude)	0,050	
<b>9 - AUTRES</b>	<b>0,226</b>	<b>0,380</b>

Ce tableau synthétise les principaux projets recensés en investissements lors de la préparation budgétaire. Ces éléments font l'objet d'une analyse de coûts et d'opportunité dans la perspective de la présentation du budget primitif en décembre. Les recettes d'investissements sont également présentées à titre indicatif sous réserve de notification effective de nos partenaires financiers et de recherche d'autres subventions pour financer les projets de la CAN.

### 3.3.3. Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

La CAN a adopté depuis quelques années des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période fixée.

Ce dispositif permet d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet et d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits et leurs financements en favorisant ainsi un meilleur taux d'exécution.

*L'autorisation de programme correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.*

*Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

**Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées par les précédents Conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :**

1. Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500M€ ttc) avec un lissage des paiements jusqu'en 2023.

Programme local de l'habitat 2016-2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total AP
Dépenses - Crédits de paiement	0,148	1,9786	2,6218	4,41346	2,274	4,252	4,808	4,004	24,500
Recettes Subventions		0,089	0,063	0,211		0,469	0,291		1,123
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	0,148	1,890	2,559	4,202	2,274	3,783	4,517	4,004	23,377

2. Le Programme d'appui communautaire au territoire (PACT) n°1 sur la période d'engagement 2017-2018 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023 (6,000M€).

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1 (2017-2020)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total AP
Dépenses - Crédits de paiement	1,104	1,051	1,761	1,311	0,350	0,390	0,032	6,000
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	1,104	1,051	1,761	1,311	0,350	0,390	0,032	6,000

3. Le PACT n° 2 sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023 (6,000M€).

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2 (2018-2020)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total AP
Dépenses - Crédits de paiement	0,653	0,970	1,757	1,040	0,760	0,819	6,000
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	0,653	0,970	1,757	1,040	0,760	0,819	6,000



4. La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (22,5M€ ttc)

Piscine Pré-Leroy (mts ttc)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total AP
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>0,215</b>	<b>1,200</b>	<b>2,335</b>	<b>6,351</b>	<b>11,938</b>	<b>0,461</b>	<b>22,500</b>
<i>Recettes FCTVA (estimées)</i>	0,035	0,197	0,383	1,042	1,958	0,076	3,691
<i>Recettes Subventions</i>			0,504		0,760	1,416	2,680
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>0,180</b>	<b>1,003</b>	<b>1,448</b>	<b>5,309</b>	<b>9,220</b>	<b>-1,031</b>	<b>16,129</b>

5. Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2023 (7,000M€ ttc d'enveloppe provisoire en attendant chiffreage définitive des opérations d'ensemble d'aménagement).

Immobilier d'Enseignement supérieur	2021	2022	2023	Total AP
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>3,030</b>	<b>1,735</b>	<b>2,235</b>	<b>7,000</b>
<i>Recettes FCTVA (estimées)</i>	0,497	0,285	0,367	1,148
<i>Recettes Subventions (y compris incertaines)</i>	0,047	0,264	0	0,311
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>2,486</b>	<b>1,186</b>	<b>1,868</b>	<b>5,541</b>
<b>Immobilier d'Enseignement supérieur - 10 place de la Comédie (mts ttc)</b>				
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>1,750</b>	<b>1,015</b>	<b>2,235</b>	<b>5,000</b>
<i>Recettes FCTVA (estimées)</i>	0,287	0,167	0,367	0,820
<i>Recettes Subventions (y compris incertaines)</i>	0,047	0,264		0,311
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>1,416</b>	<b>0,584</b>	<b>1,868</b>	<b>3,869</b>
<b>Immobilier d'Enseignement supérieur - rue Beaune la Rolande (mts ttc)</b>				
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>1,280</b>	<b>0,720</b>	<b>0,000</b>	<b>2,000</b>
<i>Recettes FCTVA (estimées)</i>	0,210	0,118	0,000	0,328
<i>Recettes Subventions</i>				0,000
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>1,070</b>	<b>0,602</b>	<b>0,000</b>	<b>1,672</b>

Il est prévu la création de trois nouvelles AP/CP en 2022 qui seront proposées à l'adoption lors d'un prochain Conseil d'Agglomération :

6. Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3 (2022-2024) (6,000M€ ttc)

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3 (2022-2027)	2022	2023	2024	Total AP
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>0,750</b>	<b>2,500</b>	<b>2,750</b>	<b>6,000</b>
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>0,750</b>	<b>2,500</b>	<b>2,750</b>	<b>6,000</b>

7. PLH (2022-2027) (16,500M€ ttc)

PLH 2022-2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total AP
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>0,255</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>4,245</b>	<b>16,500</b>
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>0,255</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>	<b>4,245</b>	<b>16,500</b>

8. Niort Tech 3 (2022-2025) (12,000M€ ht)

Niort Tech 3	2022	2023	2024	2025	Total AP
<b>Dépenses - Crédits de paiement</b>	<b>0,744</b>	<b>5,150</b>	<b>4,720</b>	<b>1,386</b>	<b>12,000</b>
<i>Recettes Subventions (en attente de sollicitation)</i>					0,000
<b>Reste à financer par autofinancement ou emprunt</b>	<b>0,744</b>	<b>5,150</b>	<b>4,720</b>	<b>1,386</b>	<b>12,000</b>

### 3.4. Les grands équilibres

Par corrélation avec les modalités de calcul de la DGFiP, les autofinancements présentés dans ces tableaux sont retraités des écritures exceptionnelles<sup>1</sup>.

#### 3.4.1. L'importance de l'autofinancement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stratégie d'optimisation des recettes ont pour objectif le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu.

L'autofinancement brut représente l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, disponible pour financer les investissements y compris et en priorité le remboursement du capital de la dette.

Au vu des variations des recettes et des dépenses présentées auparavant, le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement.

Montants en millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	OB 2022
Recettes réelles de fonctionnement *	95,354	95,101	95,493	96,595
Dépenses réelles de fonctionnement *	79,291	79,680	82,801	84,707
<b>= AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>16,063</b>	<b>15,421</b>	<b>12,692</b>	<b>11,888</b>
- Capital net de la dette	2,822	3,303	3,632	4,153
<b>= AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>13,241</b>	<b>12,118</b>	<b>9,060</b>	<b>7,735</b>
<b>Taux d'autofinancement net</b>	<b>13,9%</b>	<b>12,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,0%</b>

\* Recettes et dépenses retraitées des opérations exceptionnelles (provisions, travaux en régie, cessions).

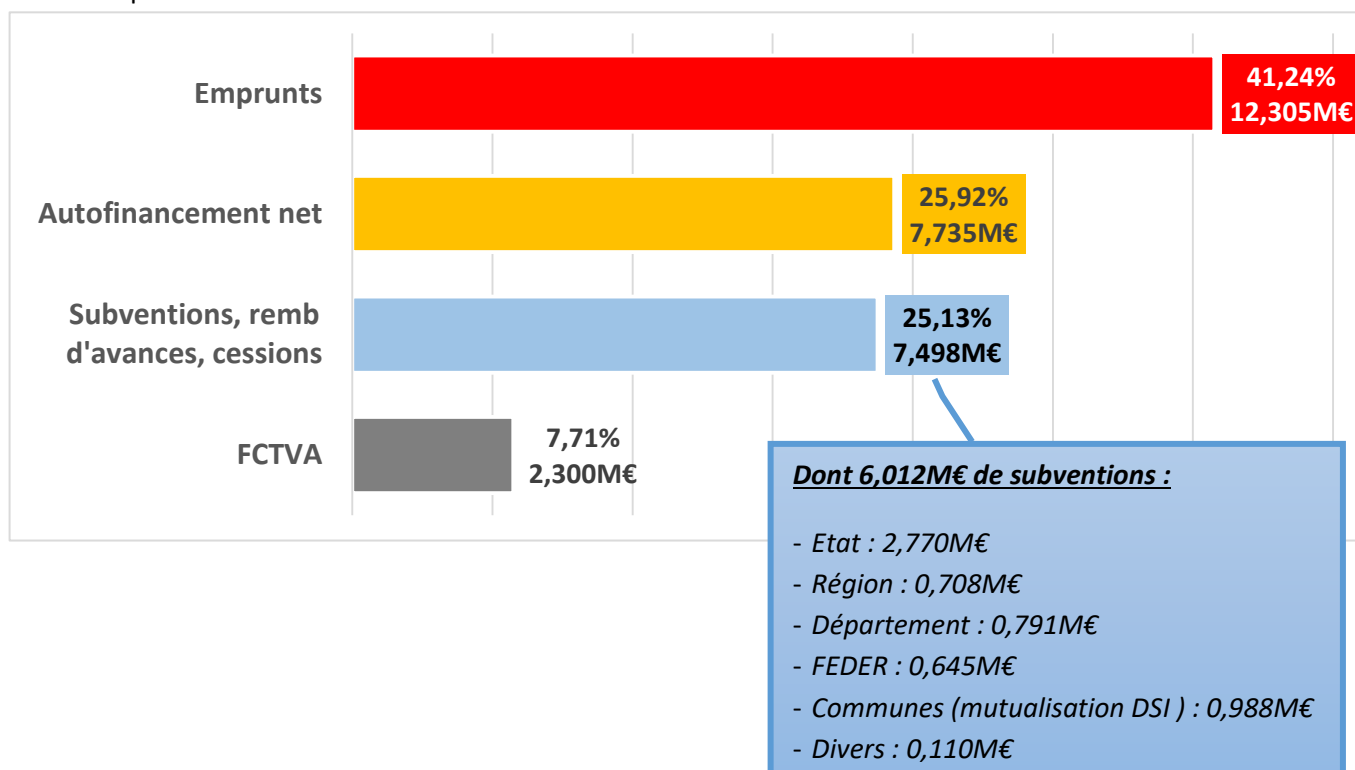
#### La tendance baissière de l'autofinancement résulte de l'effet ciseau :

- Une croissance forte des dépenses avec la montée en puissance de la CAN,
- Une dynamique plus faible des recettes consécutive à la crise sanitaire et économique.

<sup>1</sup> Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont retraitées des provisions, reprises de provisions, travaux en régie et cessions.

### 3.4.2. Le financement de l'investissement :

Les dépenses d'investissement 2022 (hors remboursement du capital de la dette) de 29,891M€ seront financées par :



Le montant des emprunts (12,305M€) sera corrigé lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs et les restes à réaliser d'investissement 2021.

### 3.4.3. L'endettement :

Afin de mesurer le besoin de financement 2022 (voir partie 6 sur la gestion de la dette), l'hypothèse d'un recours à l'emprunt pour un montant de 15,000M€ pourrait être retenu comme plafond pour 2022 en attendant l'appréciation des restes à réaliser d'investissement transférés sur 2022 et des résultats 2021.

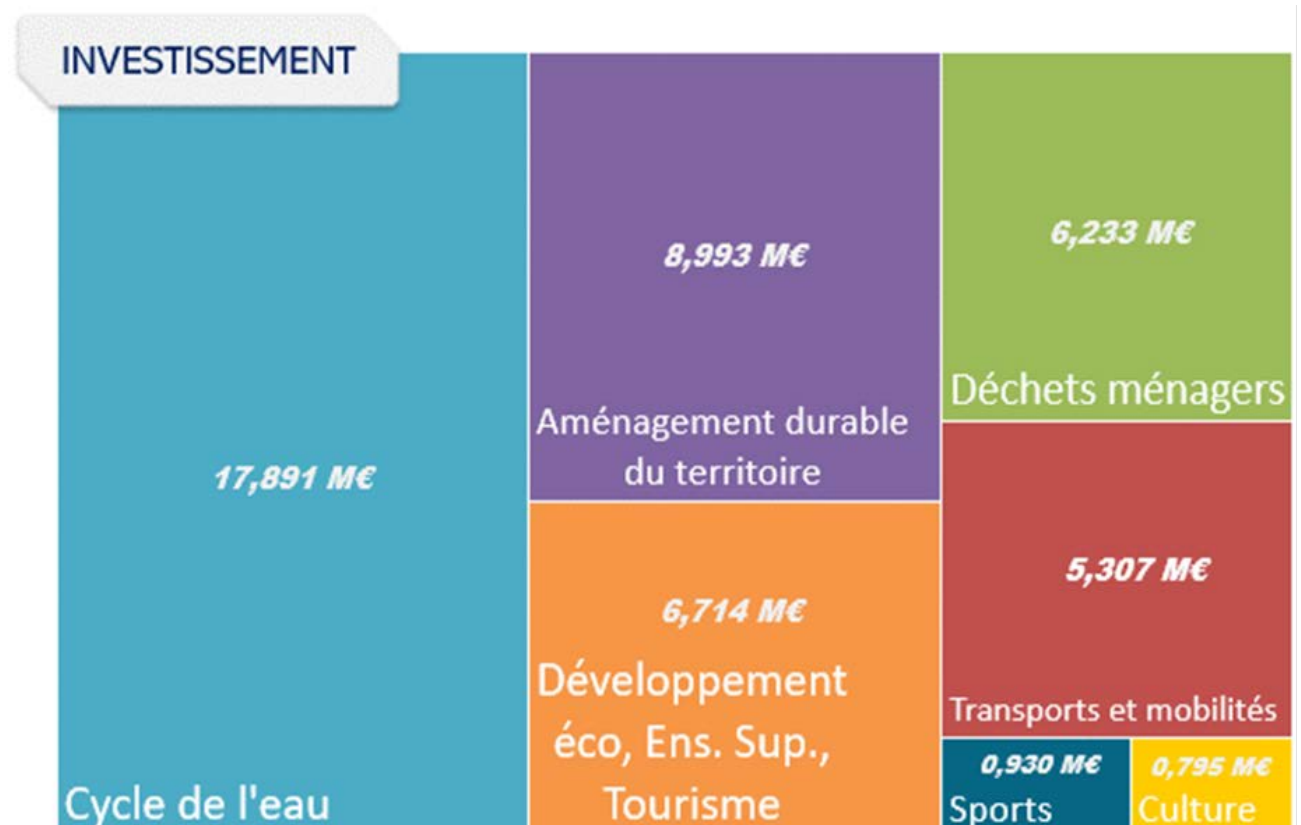
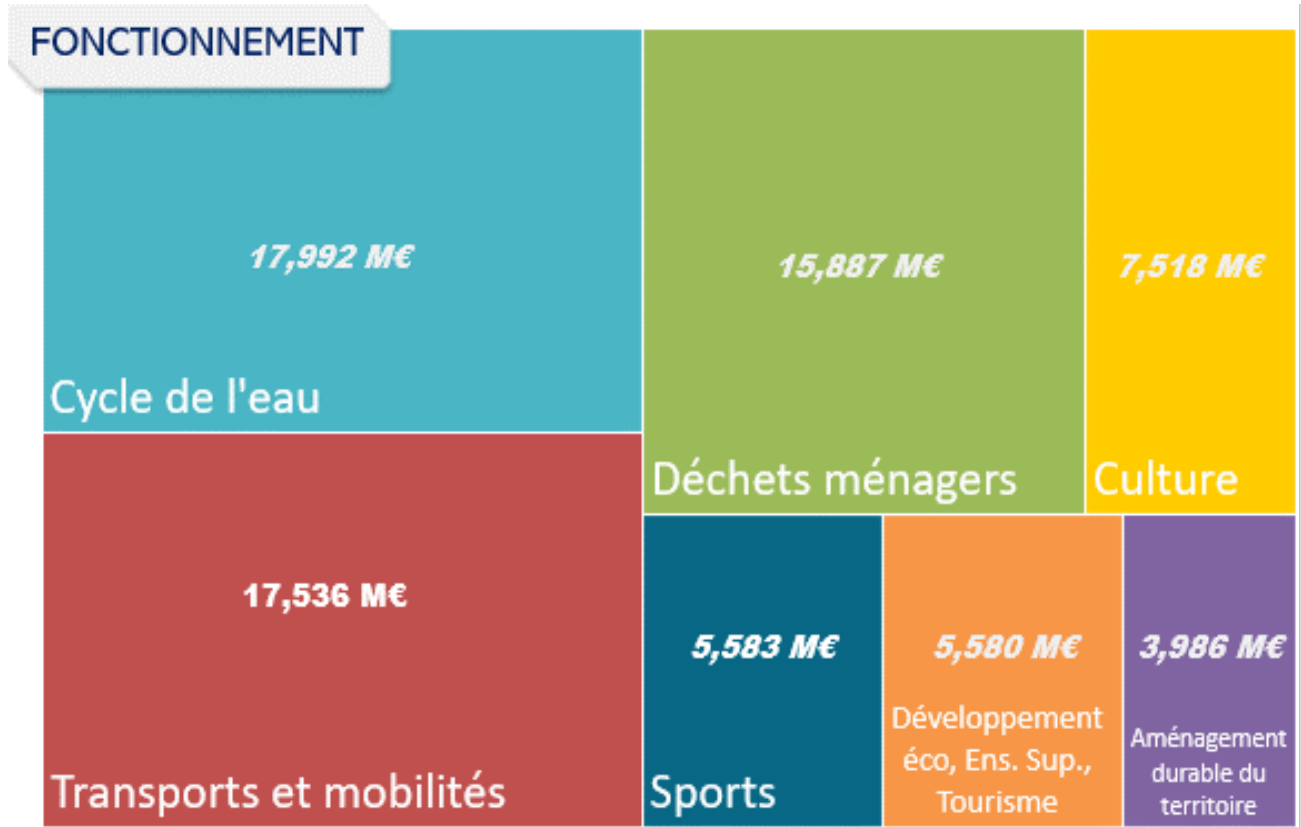
Ces paramètres pris en compte, la durée de désendettement (stock de dette/autofinancement brut) anticipée fin 2022 devrait se situer à 5,8 années (4,6 années : moyenne nationale 2019).

Montants en millions d'euros	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022
Stock de dette (3)	34,853	46,550	65,941	57,920	68,767
Autofinancement brut (4)	16,063	15,421	10,770	12,692	11,888
Durée de désend. en nb d'années = (3)/(4)	2,2	3,0	6,1	4,6	5,8

**Ces ratios sont très sensibles à l'évolution asymétrique du niveau d'investissement et de l'autofinancement.**

#### 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

La répartition des orientations budgétaires 2022 par grande politique (dépenses réelles) :



**L'ensemble des montants inscrits portent sur les seules écritures réelles du budget. Ils intègrent au sein de chaque politique les moyens associés et les dispositifs mis en œuvre.**

## 5. LES BUDGETS ANNEXES

A côté du budget principal, la CAN gère 5 budgets annexes dont 4 services publics industriels et commerciaux : Assainissement, Transports, Energies renouvelables et Eau potable issu de la fusion des deux budgets annexes Régie service des eaux du vivier et Eau potable DSP (ex SIEDEP) et 1 service public administratif : Zones d'activités économiques.

### 5.1. Budget Assainissement

Les orientations budgétaires présentent un budget assainissement 2022 stable par rapport à l'atterrissage 2021.

**Pour 2022, l'augmentation des tarifs est une dimension de travail à examiner pour l'élaboration du BP afin de financer les investissements nécessaires à la préservation des milieux.**

L'augmentation de l'autofinancement présentée dans les OB 2022 résulte, d'une part, de l'augmentation du produit de la redevance du fait de nouveaux abonnés et une estimation des volumes en diminution et, d'autre part, d'une diminution des dépenses de fonctionnement (reconduction des contrôles obligatoires liés à la situation sanitaire, diminution des charges d'intérêts d'emprunt).

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/CAp
Redevances assainissement	11,360	11,729	11,760	11,700	11,920	+1,4%	+1,9%
Autres recettes d'exploitation*	2,139	1,709	1,724	1,651	1,609	-6,7%	-2,5%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>13,499</b>	<b>13,438</b>	<b>13,484</b>	<b>13,351</b>	<b>13,529</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+1,3%</b>
Autres recettes	0,681	0,651	0,689	0,880	0,660	-4,1%	-25,0%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>14,180</b>	<b>14,089</b>	<b>14,173</b>	<b>14,231</b>	<b>14,189</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-0,3%</b>
Charges à caractère général	3,034	3,279	3,164	3,620	3,322	+5,0%	-8,2%
Dépenses de personnel	2,776	2,774	2,972	2,912	3,042	+2,4%	+4,5%
Autres charges de gestion courante	0,216	0,103	0,170	0,268	0,170	+0,0%	-36,6%
Charges d'intérêts d'emprunt	1,594	1,512	1,437	1,422	1,360	-5,4%	-4,4%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>7,620</b>	<b>7,668</b>	<b>7,743</b>	<b>8,222</b>	<b>7,894</b>	<b>+2,0%</b>	<b>-4,0%</b>
Autres dépenses	0,877	0,679	0,552	0,695	0,537	-2,7%	-22,7%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>8,497</b>	<b>8,347</b>	<b>8,295</b>	<b>8,917</b>	<b>8,431</b>	<b>+1,6%</b>	<b>-5,5%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>5,683</b>	<b>5,742</b>	<b>5,878</b>	<b>5,314</b>	<b>5,758</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+8,4%</b>

\* Red modernisation des réseaux, contribution eaux pluviales, red assainissement non collectif, travaux de branchements

La progression de l'autofinancement permet de financer le programme d'investissement 2022 prévu à hauteur de 9,483M€ auquel s'ajouteront des reports sur des opérations d'équipement non terminées en 2021.

Ce plan d'investissement comprend principalement :

- Travaux STEP de Coulon (1,250M€).
- Travaux STEP de Mauzé sur le Mignon (2,600M€)
- Renouvellement de réseaux (Magné, Mauzé, Chauray,...) (1,250M€)
- Renouvellement des prétraitements de la STEP de Goilard (0,250M€)
- Entretien courant du patrimoine (matériels, véhicules, réseaux) (1,900M€)

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 5,758M€ et par un recours à l'emprunt de 4,565M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2021.

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/CAP
Dépenses d'équipement	7,901	3,620	7,204	6,832	9,483	+31,6%	+38,8%
Remboursement du capital de la dette	2,634	2,570	2,610	2,600	2,650	+1,5%	+1,9%
Opérations neutres de dette	2,013	1,760	1,830			-100,0%	
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>12,548</b>	<b>7,950</b>	<b>11,644</b>	<b>9,432</b>	<b>12,133</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+28,6%</b>
Subv d'investissement	1,254	1,895	0,472	1,958	0,275	-41,7%	-86,0%
FCTVA	1,854	2,420	1,140	1,100	1,535	+34,6%	+39,5%
Autofinancement	5,683	5,742	5,878	5,314	5,758	-2,0%	+8,4%
Emprunts		0,083	2,324		4,565	+96,4%	
Opérations neutres de dette	2,013	1,760	1,830			-100,0%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>10,804</b>	<b>11,900</b>	<b>11,644</b>	<b>8,372</b>	<b>12,133</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+44,9%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-1,744</b>	<b>+3,950</b>	<b>+0,000</b>	<b>-1,060</b>	<b>+0,000</b>		
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>1,196</b>	<b>5,146</b>	<b>5,146</b>	<b>4,086</b>	<b>4,086</b>		

## 5.2. Budget Eau potable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Niort Agglo a élargi ses compétences à l'ensemble du cycle de l'eau sur son territoire. Le Syndicat des eaux du Vivier (SEV) et le Syndicat intercommunal d'études, de production et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance (SIEPDEP) en délégation de service public avec la SAUR, ont rejoint Niort Agglo.

Au 31 décembre 2021, le contrat de délégation de service public avec la SAUR prend fin. A compter de 2022, la CAN reprend le secteur de la Courance et met fin au contrat de DSP. La SAUR continuera d'entretenir les équipements et matériels de distribution d'eau par un contrat de prestations de services.

En conséquence, la gestion de l'eau potable sera suivie dans un seul budget annexe assujetti à la TVA regroupant les deux budgets annexes : service des eaux du Vivier et service des eaux Vallée de la Courance (SEVC).

La récupération dans le nouveau budget des charges et des produits de l'ex-délegataire ne permet pas la comparaison par chapitre budgétaire entre 2021 et 2022, le périmètre des dépenses-recettes étant totalement différent.

Les orientations budgétaires 2022 présentent un autofinancement en légère diminution par rapport à l'atterrissage 2021 et en croissance par rapport au budget primitif 2021.

**Tout comme pour l'assainissement, la question de l'évolution des tarifs sera posée pour l'avenir en lien avec le financement des investissements programmés.**

L'augmentation entre 2022 et 2021 provient essentiellement du basculement des ventes d'eau du délégataire au budget annexe. A périmètre constant, les recettes de vente d'eau augmentent du fait de l'évolution des volumes vendus et d'une progression du nombre d'abonnés.

Les dépenses de fonctionnement augmentent avec la prise en compte du marché de prestations d'exploitation sur le secteur de la Courance (0,702M€ ht). A périmètre constant, l'évolution des dépenses est essentiellement due au lancement du programme Re-Resources<sup>1</sup> financée par des subventions et à l'actualisation de la contribution au frais généraux.

SERVICE DES EAUX - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/CAp
Ventes d'eau aux abonnés	7,602	8,167	7,739	7,968	8,449	+9,2%	+6,0%
Autres recettes d'exploitation*	3,826	3,548	3,669	3,515	4,788	+30,5%	+36,2%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>11,428</b>	<b>11,714</b>	<b>11,408</b>	<b>11,483</b>	<b>13,236</b>	<b>+16,0%</b>	<b>+15,3%</b>
Autres recettes	0,707	0,824	0,266	0,406	0,278	+4,3%	-31,6%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>12,135</b>	<b>12,539</b>	<b>11,674</b>	<b>11,888</b>	<b>13,514</b>	<b>+15,8%</b>	<b>+13,7%</b>
Charges à caractère général	2,717	2,520	2,844	2,931	3,836	+34,9%	+30,9%
Dépenses de personnel	3,100	2,994	3,169	3,008	3,346	+5,6%	+11,2%
Autres charges de gestion courante	0,364	0,098	0,251	0,218	0,250	-0,2%	+14,7%
Charges d'intérêts d'emprunt	0,510	0,481	0,489	0,448	0,434	-11,3%	-3,2%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>6,691</b>	<b>6,092</b>	<b>6,753</b>	<b>6,605</b>	<b>7,866</b>	<b>+16,5%</b>	<b>+19,1%</b>
Autres dépenses**	1,953	1,580	2,278	1,992	2,544	+11,7%	+27,7%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>8,644</b>	<b>7,673</b>	<b>9,031</b>	<b>8,597</b>	<b>10,410</b>	<b>+15,3%</b>	<b>+21,1%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>3,489</b>	<b>4,866</b>	<b>2,643</b>	<b>3,291</b>	<b>3,104</b>	<b>+17,4%</b>	<b>-5,7%</b>

\* Redevance pollution domestique, Redevance modernisation des réseaux, Location de compteurs

\*\* Reversements redevance Agence de l'eau (pollution et modernisation des réseaux)

L'autofinancement permet de financer le programme d'investissement 2022 prévu à hauteur de 5,258M€ auquel s'ajouteront des reports sur des opérations d'équipement non terminées en 2021.

<sup>1</sup> Le Programme Re-Resources : Initiatives pour préserver la qualité de l'eau en Nouvelle-Aquitaine est une démarche partenariale (collectivités, industries, agriculture, artisanat, etc.) visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Nouvelle-Aquitaine, tant superficielle que souterraine. Il est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau au niveau de 45 sites de bassin d'alimentation de captage en Nouvelle-Aquitaine. Les acteurs locaux de l'eau sont rassemblés par un animateur local afin de chercher des solutions et d'impulser des changements pour reconquérir la qualité de l'eau sur le secteur.



SERVICE DES EAUX - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/Cap
Dépenses d'équipement	5,158	2,919	6,255	4,743	5,258	-15,9%	+10,8%
Remboursement du capital de la dette	1,338	1,285	1,267	1,253	1,266	-0,1%	+1,1%
Autres dépenses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>6,496</b>	<b>4,204</b>	<b>7,522</b>	<b>5,996</b>	<b>6,524</b>	<b>-13,3%</b>	<b>+8,8%</b>
Subv d'investissement	0,583	0,399	0,050	0,084	0,050	+0,0%	-40,6%
Autofinancement	3,489	4,866	2,643	3,291	3,104	+17,4%	-5,7%
Emprunts	2,000	2,000	4,635		3,370	-27,3%	#DIV/0!
Autres recettes	0,108	0,101	0,194	0,150	0,000	-100,0%	-100,0%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>6,180</b>	<b>7,367</b>	<b>7,522</b>	<b>3,525</b>	<b>6,524</b>	<b>-13,3%</b>	<b>+85,1%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-0,316</b>	<b>+3,163</b>	<b>+0,000</b>	<b>-2,471</b>	<b>+0,000</b>		
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>2,496</b>	<b>5,659</b>	<b>5,659</b>	<b>3,188</b>	<b>3,188</b>		

Ce plan d'investissement comprend principalement :

- Renouvellement de réseaux (2,500M€),
- Des travaux sur château d'eau (0,810M€),
- Acquisitions de réserves foncières dans le cadre de la protection des ressources (0,200M€),
- Achats matériels, renouvellement de compteurs (0,700M€)

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,154M€ et par un recours à l'emprunt de 3,320M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs.

### 5.3. Budget Transports et mobilités

Le politique transport fait l'objet d'une délégation de service publique auprès de Transdev jusqu'au mois de mars 2023.

Les orientations budgétaires 2022 présentent un autofinancement en diminution par rapport à l'atterrissage 2021 et en croissance par rapport au budget primitif 2021.

**Côté recettes de fonctionnement**, ce budget est financé par le versement mobilité dont l'évolution est soutenue par la dynamique de l'économie locale. En 2021, avec la reprise économique après une année 2020 de décroissance, il est attendu une augmentation estimée à +0,650M€ du versement mobilité par rapport à 2020 (-0,540M€ en 2019 et 2020).

**Le projet de budget 2022 maintient un taux de versement mobilité identique à 2021 (1,05%) et prévoit une augmentation prudente des bases fiscales de +2,4%.**

La mise en place de la gratuité des transports est effective depuis septembre 2017. Aucune subvention du budget principal ne finance le budget transport.

La CAN perçoit 1,522M€ de participation du Conseil régional dans le cadre de convention d'affrètement.

**S'agissant des dépenses de fonctionnement**, le projet de budget prévoit une hausse de +0,520M€ par rapport à 2021 compte tenu de plusieurs facteurs :

- L'actualisation de la contribution au délégataire prenant en compte des dépenses nouvelles d'entretien et de nettoyage des bus (crise covid) répercutée l'année suivante et une augmentation de l'indexation liée au coût des carburants, de réparation des véhicules et du taux de salaire horaire (+3%).



- Le renforcement des équipes avec le recrutement d'un chargé de mission PLUID mobilités et le remplacement d'un agent en arrêt maladie longue durée.
- La préparation de la nouvelle DSP 2024-2029 (appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et étude sur le réseau).

La contribution au délégataire de service public est prévue pour 2022 à hauteur de 15,370M€ dont 1,650M€ de compensations tarifaires (15,080M€ en 2021 dont 1,950M€ de compensations tarifaires). La diminution des compensations tarifaires est liée à la baisse de la fréquentation en 2020 (crise covid).

TRANSPORTS - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/CAP
Versement mobilité	16,784	16,244	16,400	16,900	17,300	+5,5%	+2,4%
Autres dotations et participations	1,639	1,639	1,639	1,639	1,663	+1,5%	+1,5%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>18,423</b>	<b>17,883</b>	<b>18,039</b>	<b>18,539</b>	<b>18,963</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+2,3%</b>
Autres recettes	0,982	0,604	0,720	0,622	0,720	+0,0%	+15,8%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>19,405</b>	<b>18,487</b>	<b>18,759</b>	<b>19,161</b>	<b>19,683</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+2,7%</b>
Charges à caractère général	14,844	15,322	15,977	15,538	16,237	+1,6%	+4,5%
Dépenses de personnel	0,335	0,343	0,357	0,357	0,441	+23,4%	+23,4%
Autres charges de gestion courante	1,432	1,004	0,840	0,791	0,848	+0,9%	+7,2%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>16,611</b>	<b>16,669</b>	<b>17,174</b>	<b>16,686</b>	<b>17,525</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+5,0%</b>
Autres dépenses	0,030	0,145	0,011	0,011	0,011	-4,5%	-2,3%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>16,641</b>	<b>16,814</b>	<b>17,185</b>	<b>16,697</b>	<b>17,536</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+5,0%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>2,764</b>	<b>1,673</b>	<b>1,574</b>	<b>2,464</b>	<b>2,147</b>	<b>+36,4%</b>	<b>-12,9%</b>

L'autofinancement permet de financer le programme d'investissement 2022 prévu à hauteur de 5,307M€ auxquels s'ajouteront des reports sur des opérations d'équipement non terminées en 2021.

**La CAN poursuit ses engagements en faveur de la mobilité durable** en remplaçant sa flotte de bus diesel par du GNV. Pour 2022, la CAN prévoit l'achat de 5 bus bioGNV (1,500M€) et 4 TPMR bioGNV (0,320M€). La transition énergétique passe aussi par la construction d'une station GNV dont un premier échancier est prévu en 2022 pour 2,000M€.

Pour faciliter l'usage de transports collectifs, la CAN poursuit l'aménagement de nouvelles aires multimodales, 4 parcs relais sont prévus entre 2022 et 2025. Pour 2022, la CAN consacrera 0,402M€ comprenant l'acquisition de nouveaux terrains et les travaux.

**Concernant la mobilité douce**, la CAN poursuit son engagement d'offre de vélos en libre-service avec l'acquisition de nouveaux vélos électriques (0,025M€) et de box de vélos (0,055M€). Il est aussi prévu en 2022 le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur un itinéraire Vélo (0,040M€).

**Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2,147M€ et par un recours à l'emprunt de 3,100M€** qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

**Côté subvention**, le FNADT participera en 2022 au financement des abris de vélos (0,036M€) et l'ADEME financera le lancement de stations de vélos en libre-service (0,050M€) et une étude pré opérationnelle pour la construction de pistes cyclables (0,010M€).

Comme pour tous ses projets d'investissement, la CAN s'emploie dans la recherche de co-financement. Concernant l'achat des bus GNV, la construction de la station GNV, le développement de mobilités douces, parcs relais, des dossiers ont été déposés auprès du FEDER, de l'Etat pour la DSIL et sont en attente de réponse.

TRANSPORTS - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	OB 2022	Evol en %	
						OB/BP	ON/CAp
Dépenses d'équipement	1,211	1,746	3,426	0,694	5,307	+54,9%	+664,8%
Remboursement du capital de la dette					0,135		
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>1,211</b>	<b>1,746</b>	<b>3,426</b>	<b>0,694</b>	<b>5,442</b>	<b>+58,8%</b>	<b>+684,3%</b>
Subv d'investissement	0,225	0,136		0,087	0,096		+10,2%
FCTVA/TVA	0,226		0,065	0,120	0,100	+53,8%	-16,7%
Autofinancement	2,764	1,673	1,574	2,464	2,147	+36,4%	-12,9%
Emprunts			1,787	0,343	3,100	+73,5%	+804,5%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>3,215</b>	<b>1,809</b>	<b>3,426</b>	<b>3,014</b>	<b>5,443</b>	<b>+58,9%</b>	<b>+80,6%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+2,004</b>	<b>+0,063</b>	<b>+0,000</b>	<b>+2,320</b>	<b>+0,001</b>		
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>7,031</b>	<b>7,094</b>	<b>7,094</b>	<b>9,413</b>	<b>9,414</b>		

#### 5.4. Budget Zones d'activités économiques (ZAE)

Fin septembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais dispose de 51 hectares de terrains aménagés à commercialiser et 113 hectares de terrains restent à viabiliser.

Le programme d'aménagement pour 2022 est prévu à hauteur de 0,250M€ de viabilisation de terrains destinés à la vente auprès d'entreprises désireuses de s'installer ou de se déplacer sur notre territoire. A cette enveloppe, s'ajoute une échéance d'intérêt pour 0,054M€ liée à l'emprunt sur la zone de Terre de sports.

En 2020, la CAN a repris dans son patrimoine la zone de Terre de sports (20 hectares dont 11 à commercialiser) financée par un emprunt de 11,000M€<sup>1</sup>. Les cessions de terrains viendront diminuer le remboursement à terme du capital (0,855M€ en 2022).

En 2022, la CAN investira 0,250M€ sur les zones d'activités économiques suivantes :

- Zone de Prahecq (0,090M€)
- Mauzé sur le Mignon ZAE Ecobois (0,080M€)
- Niort ZAE Gutenberg (0,050M€)
- Zone de Beauvoir (0,020M€)
- Zone Le luc les carreaux Echiré (0,010M€)

Sont inscrites au budget, les ventes certaines de terrain à hauteur de 1,514M€ concernant principalement la zone de Terre de sports-Niort (0,855M€), la zone Gutenberg-Niort (0,237M€), la zone le Luc les carreaux Echiré (0,346M€), la zone de Beauvoir (0,039M€), la zone des Pierrailleuses (0,037M€).

<sup>1</sup> Emprunts de 5 M€ (amortissement in fine à taux fixe de 0,52% sur 5 ans) et de 6 M€ (amortissement constant à taux fixe de 0,42% sur 10 ans).

## 5.5. Budget Energies renouvelables (panneaux photovoltaïques)

Dans son engagement vers le développement durable, la CAN a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et le siège social de la CAN).

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée à minima sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 0,041M€. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 0,010M€ et un remboursement de frais généraux au budget principal pour 0,009M€.

L'autofinancement permet de financer l'achat d'onduleurs pour 0,010M€ et un remboursement d'avance de trésorerie au budget principal pour 0,007M€.

## 6. LA GESTION DE LA DETTE

Cette partie est consacrée à l'évolution du stock d'emprunt, ainsi qu'aux caractéristiques de la dette.

### 6.1. L'évolution de la dette

⇒ Evolution du stock de dette par budget :

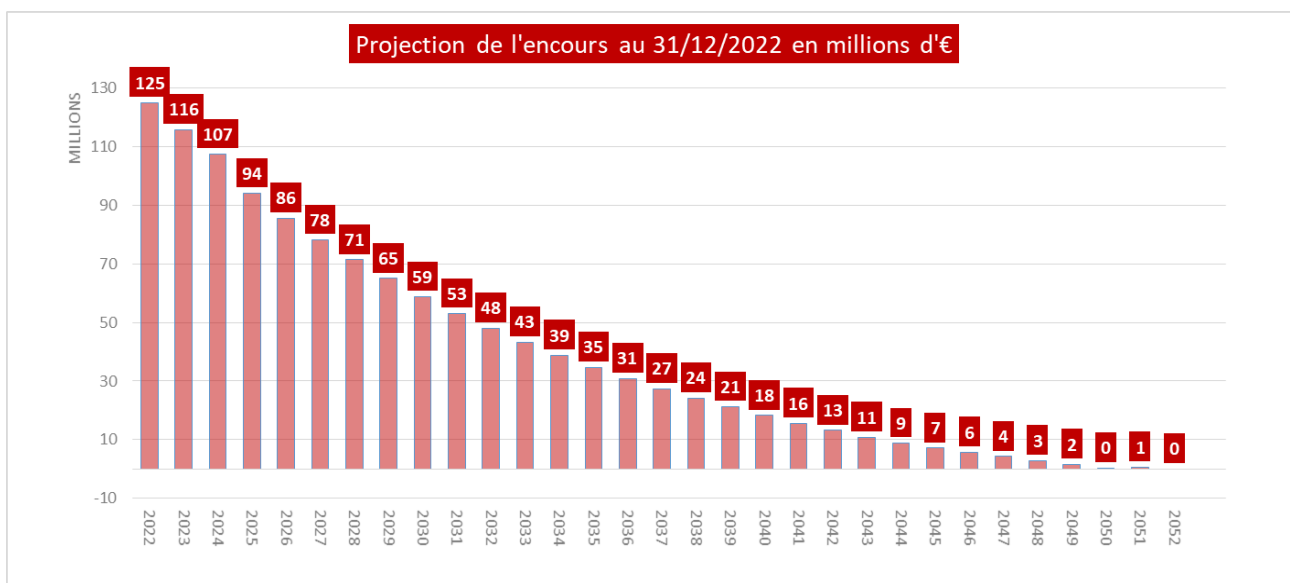
A partir des orientations budgétaires choisies pour 2022, le stock de dette évolue comme suit.

**Pour financer les projets d'investissement, il est tenu compte d'un recours à l'emprunt de 15,000M€ sur le budget principal en 2021.** L'objectif est de contenir à 12,3 M€ le recours à l'emprunt sur 2022.

Montant au 31 décembre n	2017	2018	2019	2020	CA prev 2021	OB 2022
Budget principal	32,119	29,697	33,994	45,814	57,920	68,767
Budget assainissement	41,214	43,837	41,202	38,717	36,117	33,467
Budget immobilier d'entreprises	1,096	0,979	0,859	0,736	0	0
Budget ZAE	0	0	0	11,000	10,674	9,819
Budget eau SEV	0	0	0	14,132	12,996	12,886
Budget eau SEVC	0	0	0	1,273	1,156	0
<b>Total stock de dette net en M€</b>	<b>74,429</b>	<b>74,513</b>	<b>76,055</b>	<b>111,671</b>	<b>118,862</b>	<b>124,938</b>
<b>Dette en € par habitant</b>	<b>602 €</b>	<b>599 €</b>	<b>610 €</b>	<b>899 €</b>	<b>954 €</b>	<b>1 002 €</b>

⇒ **Projection de l'encours de dette tous budgets confondus :**

A partir des projections d'emprunt de 15,000M€ en 2021 et 15,000M€ en 2022 (plafond maximum sachant que l'objectif est de 12,3 M€) sur le budget principal, le profil d'extinction de la dette consolidée tous budgets confondus suit cette évolution :



⇒ **Evolution du besoin annuel de financement**

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un objectif national d'amélioration du besoin annuel de financement de -2,600 Milliards d'euros chaque année sur la période 2018-2022 (soit - 13,000Md€ au total). L'article 13 de cette même loi oblige donc les collectivités à présenter l'évolution du besoin annuel de financement calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

L'évolution du besoin annuel de financement tous budgets confondus :

Besoin de financement en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prev 2021	OB 2022
Budget principal net	2,734	-2,422	4,298	11,819	11,370	10,847
Budget assainissement	-1,471	2,623	-2,634	-2,485	-2,600	-2,650
Budget immobilier d'entreprises	-0,114	-0,117	-0,120	-0,123	0,000	0,000
Budget ZAE	-2,978	0,000	0,000	11,000	-0,326	-0,855
Budget eau SEV				0,945	-1,136	-1,266
Budget eau SEVC				-0,230	-0,117	0,000
<b>Tous budgets confondus</b>	<b>-1,828</b>	<b>0,084</b>	<b>1,544</b>	<b>20,925</b>	<b>7,191</b>	<b>6,076</b>

⇒ **Durée de désendettement :**

La soutenabilité de la dette s'apprécie à l'aune de la durée de désendettement qui représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser le stock de dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

Durée de désendettement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prev 2021	OB 2022
Budget principal	2,0	2,1	2,0	2,2	3,1	4,6	5,8
Budget assainissement	7,2	7,2	7,1	6,1	5,8	5,8	5,1
Budget immobilier d'entreprises	7,7	4,6	4,0	3,3	1,6		
Budget eau SEV					3,2	3,9	3,4
Budget eau SEVC					1,4	2,1	
Budget ZAE					*	*	*
<b>Tous budgets confondus**</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,7</b>	<b>5,1</b>

\* Les caractéristiques comptables du budget annexe ZAE ne permettent pas de calculer un autofinancement brut

\*\* Le stock de dette du budget ZAE restant à rembourser est pris en compte dans le total "Tous budgets confondus"

## 6.2. Les caractéristiques de la dette

⇒ **Taux moyen et durée de vie moyenne :**

Le taux moyen de la dette passe de 3,90% en 2016 à 2,68% en 2021. La durée moyenne résiduelle<sup>1</sup> de la dette consolidée reste en dessous de 10 ans. Ces paramètres ne tiennent pas compte des nouveaux emprunts à souscrire en 2022.

Situation au 31 décembre n	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'emprunts	83	85	86	84	110	110
Taux moyen*	3,90%	3,84%	3,68%	3,54%	3,07%	2,68%
Durée de vie moyenne	9,2 ans	8,8 ans	8,8 ans	8,6 ans	8,8 ans	8,9 ans

\*Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

⇒ **Stock de dette par type de taux :**

La part de taux fixe passe de 87,88% à 90,91%. Cette augmentation résulte d'une part de la politique de renégociation menée par la Communauté d'Agglomération durant le mandat précédent et d'autre part, de la faiblesse des taux favorisant les mobilisations à taux fixe.

Typologie des taux du stock de dette	31/12/2020	31/12/2021
Fixe	87,88%	90,91%
Variable	6,21%	4,44%
Structuré simple	5,91%	4,65%

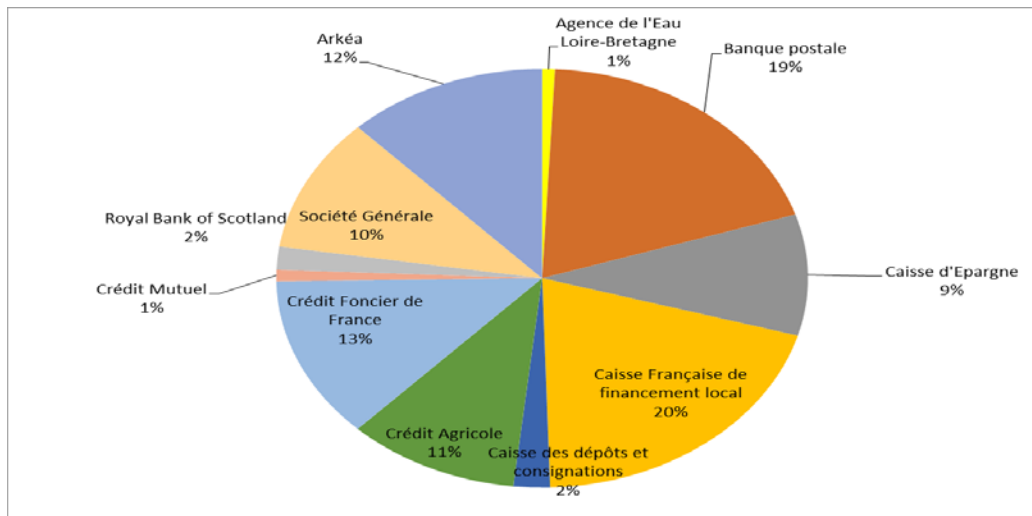
Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux

Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

⇒ **Répartition de la dette par prêteur :**

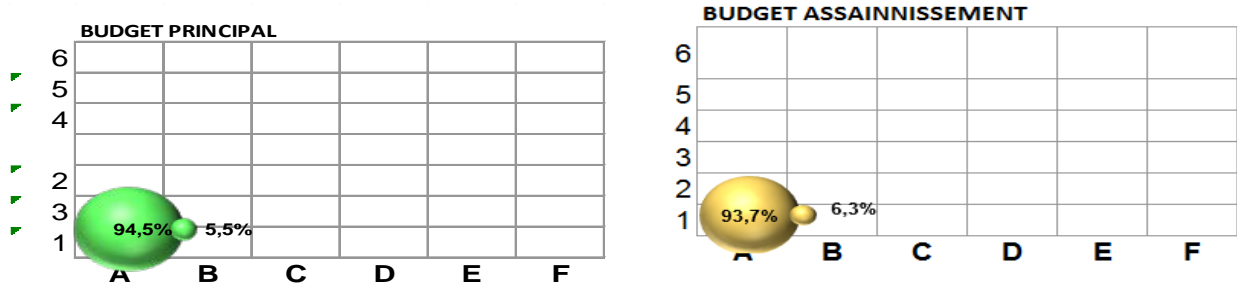
<sup>1</sup> Le rapport entre le capital restant dû au 1er janvier de l'année et le remboursement en capital de cette même année, exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la CAN pour rembourser la totalité de ses emprunts actuels, en y consacrant la même somme chaque année. Un ratio supérieur à 15 ans est le signe d'une dette très jeune et donc de marges de manœuvre plus réduites. Ce ratio doit aussi être supérieur à la durée de désendettement.

La CAN dispose d'un stock de dette (tous budgets confondus) au 31/12/2021 plutôt diversifié avec 11 prêteurs.



⇒ La gestion du risque :

Selon la grille Gissler, l'Agglomération du niortais détient un stock de dette classifié à risque faible.



- **Le risque de structure** : classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Echelle de la structure d'un prêt : Taux fixe, variable, structuré simple ou complexe (effet multiplicateur).
- **Le risque sous-jacent** : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé) concerne les marchés interbancaires ou encore des indices hors ou dans la zone euro. Ex : Euribor, CMS GBP, LIBOR

**6.3. Les engagements de la CAN**

⇒ Avec un stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 124,938M€, les remboursements d'emprunts sont :

Engagements 2022	Principal	Assainissement	Eau	ZAE*
Amortissements prévus	4,200M€	2,650M€	1,267M€	0,855M€
Intérêts prévus	1,380M€	1,380M€	0,434M€	0,054M€
Taux moyens au 31/12/2021	2,24%	3,87%	3,03%	0,25%

\* Emprunt in fine sur 5 ans

⇒ **Les garanties d'emprunt :**

La CAN garantit entièrement 105 contrats de prêt concernant 3 domaines d'action :

- **La construction et la réhabilitation de logements sociaux**
- **La construction de la résidence universitaire**
- **La plateforme Niort terminal**

Les garanties accordées par la CAN se répartissent comme suit selon les opérateurs :

Bénéficiaires	Objet de la garantie	Capital initial (M€)	Capital mobilisé (M€) au 31/12/21	Capital restant dû (M€) au 31/12/2021
3F IAA	Logements sociaux	9,032	5,339	5,101
SEMIE	Résidence universitaire	2,700	2,724	2,325
	Logements sociaux	4,873	4,899	4,059
DSH	Logements sociaux	26,269	20,983	19,326
SOLIHA	Logements sociaux	0,110	0,041	0,041
SMO Niort terminal	Niort terminal	4,161	4,161	4,124
<b>Total général</b>		<b>47,145</b>	<b>38,148</b>	<b>34,976</b>

⇒ **Les prises de capital :**

Budgets	Organismes	Objets	Capital détenu
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-Terminal...) en lieu et place de la collectivité.	75 000 €
	Elan coopératif niortais	En cours de liquidation	2 000 €
	SAEML Niort Terminal promotion	Société créée pour assurer la promotion et la commercialisation du projet Niort Terminal	2 359 900 €
	SEME	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie	Société coopérative d'intérêt collectif permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	63 800 €
	SPL Unutri	Société ayant pour objet la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction, l'exploitation, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service.	126 558 €
Transports	SEMTAN	En cours de dissolution	150 000 €
	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Eau potable	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	9 020 €

La Communauté d'Agglomération est attentive au devenir de la société d'économie mixte locale Niort terminal promotion, compte tenu des incertitudes sur les opportunités économiques de cet outil de développement. D'ores et déjà, la constitution d'une provision pour dépréciation de l'actif financier est envisagée en cette fin d'exercice 2021 pour prendre en compte la baisse du capital social constatée à ce jour.

## 7. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie est consacrée à la structure des effectifs, l'évolution de la masse salariale ainsi qu'aux éléments de la rémunération et la durée effective du temps de travail.

### 7.1. La structure et l'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs suit l'élargissement des compétences, les processus de mutualisation et le renforcement des missions.

Les chiffres des effectifs pour les années 2017 et 2018 ont varié par rapport au chiffrage des précédents ROB en raison d'une refonte informatique des statuts dans le logiciel de suivi par la direction des ressources humaines.

L'évolution des effectifs en 2018 est également expliquée par la création d'un service informatique mutualisé avec la Ville de Niort (+26).

L'évolution des effectifs entre 2019 et 2020 tient compte principalement de la prise de compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec le transfert de 65 agents des syndicats à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les tableaux suivants présentent une répartition des effectifs sur des emplois permanents :

#### ⇒ Répartition hommes/femmes :

Nombre d'agents	2018	2019	2020	2021 prev	OB 2022	Part en % (moy)
Hommes	400	392	431	437	439	59%
Femmes	277	279	295	299	305	41%
<b>Nombre d'agents</b>	<b>677</b>	<b>671</b>	<b>726</b>	<b>736</b>	<b>744</b>	
<i>Evol en %</i>	<i>+5,0%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>+8,2%</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+1,1%</i>	

#### ⇒ Répartition titulaires/non titulaires :

Nombre d'agents	2018	2019	2020	2021 prev	OB 2022	Part en % (moy)
Titulaires	626	619	678	670	653	91%
Non titulaires	51	52	48	66	91	9%
<b>Nombre d'agents</b>	<b>677</b>	<b>671</b>	<b>726</b>	<b>736</b>	<b>744</b>	

#### ⇒ Répartition par catégorie :

Nombre d'agents	2018	2019	2020	2021 prev	OB 2022	Part en % (moy)
Catégorie A	135	136	146	145	150	20%
Catégorie B	173	174	184	191	190	26%
Catégorie C	369	361	396	400	404	54%
<b>Nombre d'agents</b>	<b>677</b>	<b>671</b>	<b>726</b>	<b>736</b>	<b>744</b>	



## 7.2. Régime indemnitaire

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 complété par le décret 2020-182 du 27/02/2020 instituait pour les fonctionnaires de l'État un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce régime est en vigueur actuellement pour la plupart des fonctionnaires. Ils s'organisent autour de groupes de fonctions déclinés suivant les catégories statutaires A, B et C.

Il prend appui sur les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, en analysant les postes et leur correspondance en niveaux de grades.

Ce travail constitue le fondement d'une nouvelle démarche sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, l'engagement professionnel et la manière de servir.

## 7.3. Durée effective du temps de travail

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et se décomposent en trois scénarios adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers et de permanence du service public selon les services publics dispensés.

Semaine à 35 heures sur 5 jours de travail soit 7h par jour

Semaine à 38 heures sur 5 jours de travail soit 7h 36 par jour

Semaine à 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour

La réflexion autour du temps de travail est engagée avec les partenaires sociaux afin de moderniser le service public tout en assurant une parfaite maîtrise des dépenses de personnel. Le nombre d'agents soumis au système de pointage est aujourd'hui de 679 agents.

Une généralisation des outils de contrôle automatisé du temps de travail a été déployée et va se poursuivre sur l'ensemble des sites de la CAN.

**Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, la Communauté d'agglomération du Niortais a délibéré en juin 2021 pour la mise en place des 1607 heures au 1er janvier 2022.**

## 7.4. L'évolution de la masse salariale

Comme présenté précédemment, l'élargissement des compétences, le renforcement de nos missions ainsi que les nouvelles mesures statutaires constituent les principales raisons de l'évolution des dépenses.

**On constate une croissance plus marquée des dépenses de personnel en 2020 compte tenu des transferts de personnel des services eau et du complexe sportif de la Venise verte.**

Répartition de la masse salariale tous budgets en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021p	OB 2022	Evol OB/CAp
Traitement de base brut*	17,222	19,837	20,828	21,570	+3,6%
Régime indemnitaire	4,752	4,950	5,297	5,567	+5,1%
Nouvelle bonification indiciaire	0,182	0,196	0,167	0,183	+9,4%
Heures supplémentaires	0,101	0,135	0,142	0,147	+3,5%
Cotisations patronales	8,743	9,748	10,029	10,863	+8,3%
<b>Total Dépenses brutes</b>	<b>31,000</b>	<b>34,866</b>	<b>36,464</b>	<b>38,330</b>	<b>+5,1%</b>
<i>Evol en %</i>	<i>+7,1%</i>	<i>+12,5%</i>	<i>+4,6%</i>	<i>+5,1%</i>	
Remboursement mutualisation	1,867	2,031	1,987	1,985	-0,1%
Autres remb des dépenses de personnel	0,312	0,131	0,163	0,213	+30,7%
Dépenses transférées (diminution AC)	0,037	0,312	0,587	0,589	+0,3%
<b>Recettes</b>	<b>2,216</b>	<b>2,474</b>	<b>2,737</b>	<b>2,787</b>	<b>+1,8%</b>
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>28,784</b>	<b>32,392</b>	<b>33,727</b>	<b>35,543</b>	<b>+5,4%</b>
<i>Evol en %</i>	<i>+3,5%</i>	<i>+12,5%</i>	<i>+4,1%</i>	<i>+5,4%</i>	
<i>* dont cotisations salariales</i>	<i>4,703</i>	<i>5,349</i>	<i>4,679</i>	<i>4,844</i>	

Communauté d'Agglomération du Niortais  
140, rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex  
Tél. 05 17 38 79 00  
Site web : [www.la Communauté d'Agglomération du Niortais.fr](http://www.la Communauté d'Agglomération du Niortais.fr)  
Twitter : @La Communauté d'Agglomération du Niortais